

2025

UGECAM

CRFA de Charleville-Mézières et CRFME de Warnécourt

Regroupement du site adulte du CRFA de Charleville-Mézières et du sanitaire du site enfant du CRFME de Warnécourt sur le seul site du CRFA de Charleville-Mézières

Programme Technique Détaillé
Programme Fonctionnel

Juillet 2025

Table des matières

1. INTRODUCTION	- 3 -
1.1. OBJECTIF DU DOCUMENT REMIS	- 3 -
1.2. GENERALITES SUR LA DEMARCHE	- 4 -
2. PRESENTATION DU CONTEXTE	- 5 -
2.1. LE MAITRE D'OUVRAGE : L'UGECAM	- 5 -
2.2. L'UGECAM	- 5 -
2.3. LE CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE POUR ADULTE DE CHARLEVILLE-MEZIERES	- 5 -
2.4. LE CENTRE DE READAPTATION MEDICAL ET FONCTIONNELLE POUR ENFANT DE WARNECOURT	- 7 -
3. LE PROJET	- 9 -
3.1. LES ENJEUX	- 9 -
3.2. PERIMETRE DU PROJET	- 10 -
3.3. LA DEMARCHE DE PROGRAMME FONCTIONNEL	- 12 -
3.4. LE SITE ENVISAGE POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION	- 14 -
4. PROGRAMME FONCTIONNEL	- 15 -
4.1. ANALYSE FONCTIONNELLE	- 15 -
4.1.1. Les missions de l'établissement et les caractéristiques de son organisation	- 15 -
4.1.2. L'organisation de du CRFA au sein de son bâtiment et sur sa parcelle	- 16 -
4.1.3. Les besoins et attentes des professionnels, des usagers et de leurs proches	- 19 -
4.1.4. Les ressources que l'établissement possède ou envisage de posséder	- 19 -
4.2. SCHEMAS D'ORGANISATION	- 20 -
4.2.1. Organisation globale de l'établissement :	- 20 -
4.2.2. Le CRFME	- 22 -
4.2.3. La balnéothérapie	- 35 -
4.2.4. L'Hôpital De Jour (HDJ) adulte	- 39 -
4.2.5. L'Hospitalisation Complète (HC) adulte	- 42 -
5. AMBITION ARCHITECTURALE	- 46 -
5.1.1. Intégration du projet sur le site du CRFA.	- 46 -
5.1.2. Une exigence de lumière	- 46 -
5.1.3. La gestion acoustique	- 46 -
5.1.4. Améliorer les conditions de travail	- 46 -
5.1.5. Maîtrise du ratio de circulation et réflexion sur l'ergonomie des circulations	- 47 -
5.1.6. Garantir le fonctionnement des pôles pendant toute la durée des travaux	- 47 -

1. Introduction

1.1.Objectif du document remis

Le programme fonctionnel est un élément constitutif du cahier des charges de l'opération et plus précisément du programme technique détaillé. Élément essentiel du marché de services, il sert de support à l'équipe de maîtrise d'œuvre (MOE) et formalise l'ensemble des exigences, contraintes et besoins nécessaires à l'élaboration du projet de regroupement du site adulte du CRFA de Charleville-Mézières et du sanitaire site enfant du CRFME de Warnécourt sur le seul site du CRFA de Charleville-Mézières, également appelé le projet PHOENIX.

Le présent document s'inscrit dans une démarche d'étude de programmation prise en charge par la société PHICAP France SAS, pour le compte de l'UGECAM et plus précisément du Centre de Rééducation Fonctionnelle pour Adulte (CRFA) situé à Charleville-Mézières ainsi que du Centre de Réadaptation Fonctionnelle et Motrice pour Enfants (CRFME) situé quant à lui à Warnécourt.

L'ensemble des éléments évoqués dans ce programme fonctionnel est issu d'une série d'entretiens sur site et à distance avec les différents personnes et services concernés par le projet. Ces éléments ont fait l'objet de concertation et de validation dans le respect des objectifs du Maître d'Ouvrage.

Le programme technique détaillé rassemble les éléments suivants :

- Le programme fonctionnel comprenant notamment :
 - Le contexte de l'opération ;
 - Le site et ses contraintes
 - Les objectifs du projet et les secteurs fonctionnels
 - Les caractéristiques des locaux à aménager
- Le programme technique comprenant notamment :
 - Les données réglementaires et techniques
 - Les exigences techniques particulières par corps d'état
- Les fiches descriptives par local comprenant notamment :
 - Les caractéristiques des locaux sous forme de fiches descriptives, local par local

La poursuite du projet se voudra dans la même dynamique que la précédente et selon un processus itératif. Les lignes directrices, définissant les orientations du projet seront affinées avec les personnes et services concernés dans le respect des éléments de base décrits ci-dessous.

1.2. Généralités sur la démarche

Le démarrage des études de programmation constitue un moment essentiel conditionnant de manière significative la qualité des études menées en aval par les équipes de maîtrise d'œuvre et par conséquent la réussite du projet. C'est à ce stade que sont définis en concertation avec le maître d'ouvrage les objectifs généraux opérationnels, les contraintes majeures du projet et les principes de mise en œuvre du projet.

A la question « Quel programme ? », il faut considérer que chaque institution ou établissement a sa spécificité. Il n'y a pas de modèle et la réflexion doit s'appuyer sur des fonds communs ou des fondamentaux mais également sur le diagnostic de l'institution, sur ses points forts et ses points faibles, ses dysfonctionnements, sur la potentialité spatiale des existants et plus largement sur son cadre régional et local. Tous ces paramètres permettent de décliner les choix stratégiques du projet. Le programme puise ses sources dans le projet de l'institution ou « projet d'établissement ».

L'objectif est d'arriver à une modélisation spatiale du projet qui reprenne les éléments stratégiques. Le programme doit présenter une vision globale d'organisation et non une juxtaposition des demandes.

Les éléments du programme fonctionnel seront à l'interaction :

- des missions de l'UGECAM et des caractéristiques de son organisation au sein du CRFA comme du CRFME,
- des besoins et attentes des professionnels, des patients et des visiteurs,
- des contraintes liées aux bâtiments existants et à la construction.

2. Présentation du contexte

2.1. Le maître d'ouvrage : L'UGE CAM

Le Groupe UGECAM est un groupe de l'Assurance Maladie. Il en porte les valeurs d'universalité, de solidarité, de responsabilité et d'innovation. Il est à but non lucratif. Piloté par une Direction nationale, le Groupe UGECAM est constitué de 243 établissements et services répartis sur plus de 150 sites, à la fois dans les champs sanitaire et médico-social, qui sont gérés par 13 unions régionales.

La mission du Groupe UGECAM, gérer les établissements et services sanitaires et médico-sociaux de l'Assurance Maladie, est une mission à la fois passionnante et exigeante pour chacun de ses collaborateurs.

L'appartenance à l'Assurance Maladie impose une obligation d'exemplarité dans la qualité de des prises en charge et des accompagnements, dans la gestion des ressources humaines mais aussi dans celle de l'équilibre économique des établissements et services.

Quels que soient les métiers, les équipes partagent des valeurs, celles de l'Assurance Maladie : universalité, solidarité, responsabilité et innovation.

Le sens du nouveau Projet stratégique du Groupe UGECAM, qui répond à l'un des 10 enjeux de l'Assurance Maladie définis dans « Agir ensemble 2022 » : celui d'améliorer la qualité et la performance des établissements et services du Groupe UGECAM.

2.2. L'UGE CAM

L'UGE CAM Nord-Est gère 32 établissements, 9 services sanitaires et 23 médico-sociaux à destination d'adultes et enfants handicapés, ainsi que des patients en soins de suite et réadaptation.

Ses missions sont les suivantes :

- Soigner, rééduquer toute personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap,
- Réinsérer dans la société les personnes isolées par le handicap ou la maladie ;
- Accompagner au quotidien les personnes âgées dépendantes et les personnes en situation de handicap lourd (physique ou mental).
- Proposer des parcours de soins coordonnés : le groupe UGECAM est le seul opérateur en France à proposer des filières de soins intégrées avec une articulation sanitaire et médico-sociale. Il prend en charge le patient, de son entrée dans un établissement sanitaire à son accompagnement dans la vie ordinaire ou dans une structure adaptée.
- Anticiper les besoins, adapter l'offre : l'UGE CAM propose une offre de proximité, adaptée aux besoins des populations.
- Renforcer les domaines de pointes, dont :
 - les handicaps lourds (amputations, paraplégies, polytraumatismes complexes...)
 - les déficiences cérébrales traumatiques de l'enfant
 - l'obésité infantile
 - la réalisation de prothèses et orthèses
 - la reconversion professionnelle pour personnes en situation de handicap
 - l'accompagnement psycho médico-social des jeunes souffrant de troubles du développement et du comportement

2.3. Le Centre de Rééducation Fonctionnelle pour Adulte de Charleville-Mézières

Situé sur la commune de Charleville-Mézières, l'établissement accueille en hospitalisation complète 90 adultes polyhandicapés hautement médicalisés nécessitant des soins de suite et de réadaptation. On notera la présence d'une unité cognitivo-comportementale (UCC) pour la rééducation des patients atteints de maladies d'Alzheimer ou d'autres pathologies

apparentées. Il dispose également d'une unité d'hospitalisation de jour de 30 places. Au-delà de ses activités sanitaires, le CRFA possède également une branche médico-sociale pour l'accompagnement d'usager dans leur réentrainement et leur orientation socio-professionnelle.

Le centre se situe à proximité du Centre Hospitalier Intercommunal Nord-Ardennes (CHINA), site d'une prise en charge MCO. Le CRFA travaille en lien avec le centre de rééducation fonctionnelle et motrice pour enfants (CRFME) situé à Warnécourt, dont l'objectif est d'être rapatrié sur le site du CRFA. Cette proximité entre l'ensemble de site de santé de Charleville-Mézières facilite les transferts de patients et assure une continuité des soins optimale entre les différents établissements du territoire.



Le CRFA de Charleville-Mézières réunit une équipe pluridisciplinaire composée de médecins rééducateurs, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, diététiciens, orthophonistes et assistants sociaux. Cette synergie permet une prise en charge personnalisée et adaptée aux besoins spécifiques de chaque patient. De plus, le centre dispose d'équipements modernes pour une rééducation optimale, tels que :

- Un gymnase de rééducation fonctionnelle équipé d'appareils de pointe tel qu'un exosquelette ;
- Un bassin de balnéothérapie pour les exercices en milieu aquatique ;
- Des technologies innovantes comme les plateformes de rééducation robotisées ;
- Des espaces de rééducation cognitive et sensorielle.

Du fait de son activité médico-sociale, le CRFA met un point d'honneur à développer des programmes spécifiques, tels que :

- Des ateliers de réinsertion professionnelle ;
- Un suivi psycho-social renforcé pour accompagner les patients dans leur retour à la vie quotidienne ;
- Des programmes d'éducation thérapeutique visant à rendre les patients acteurs de leur rééducation.

L'une des forces du site réside à être situé sur une parcelle arborée et agréable. Un grand parc couvre l'arrière du site menant jusqu'à la Meuse, ce qui offre de nombreuses possibilités de se rendre à l'extérieur pour les patients.



En conclusion, il est possible de dire que le Centre de Rééducation Fonctionnelle pour Adultes de Charleville-Mézières est un acteur clé du parcours de soin local. Avec ses équipements modernes, son équipe compétente et sa localisation stratégique, il offre aux patients un cadre optimal pour leur réadaptation et leur réintégration dans la vie active.

2.4. Le Centre de Réadaptation Médical et Fonctionnelle pour Enfant de Warnécourt

Situé à Warnécourt, au cœur d'un environnement calme et verdoyant, le Centre de Rééducation Motrice et Fonctionnelle pour Enfants (CRFME) offre un cadre adapté à la prise en charge des jeunes patients. Facilement accessible en voiture, le centre dispose de places de stationnement pour les familles.

Le CRFME accueille des enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans, présentant une déficience motrice, quelle qu'en soit l'origine, avec ou sans troubles associés. La prise en charge s'organise autour de deux unités spécialisées :

- L'unité Saphir (annexe 24bis) : dédiée aux enfants et adolescents de 6 à 20 ans présentant une déficience motrice principale, avec ou sans handicap associé. Cette unité propose un accueil en semi-internat de 20 places et en internat de 5 lits ;
- L'unité Tourmaline (annexe 24ter) : destinée aux enfants et adolescents atteints d'un handicap grave à expressions multiples, ayant une déficience motrice et dans certains cas une déficience mentale sévère ou profonde. Ces situations entraînent une restriction extrême de l'autonomie et des capacités de perception, d'expression et de relation. Les besoins fondamentaux de ces jeunes nécessitent un accompagnement humain et technique constant. Cette unité fonctionne avec une capacité de 10 places en semi-internat et 10 lits en internat.

Ces deux unités offrent une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques de chaque enfant, en assurant un accompagnement spécialisé et continu. Ces unités d'hébergement sont complétées par des locaux de prises en charges bénéficiant d'installations modernes et adaptées aux enfants :

- Une salle de balnéothérapie pensée pour les jeunes patients ;
- Des outils technologiques innovants, tels que des dispositifs de robotique de rééducation ou des simulateurs interactifs pour travailler la motricité fine et globale ;
- Des espaces adaptés pour le travail éducatif et ludique, favorisant l'apprentissage par le jeu.

Pour s'adapter au mieux à sa patientèle, et intégrer les proches des patients dans les parcours de soins pour leur procurer l'accompagnement dont eux aussi ont besoin, le centre met en œuvre une approche centrée sur l'enfant et sa famille, avec :

- Des programmes d'éducation thérapeutique, intégrant les parents dans le processus de rééducation ;
- Une prise en charge individualisée et évolutive pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant ;
- Une collaboration étroite avec les écoles, permettant un retour progressif à la vie scolaire ;
- Une mise à disposition d'appartement pour les visites et/ou la réadaptation à la prise en charge de l'enfant dans le cocon familiale ;
- Un accompagnement psycho-social renforcé pour préparer le retour à domicile ou en milieu scolaire ordinaire ou spécialisé.

Comme décrit plus tôt lors de la description du CRFA, le CRFME est à proximité d'autres établissements de santé comme le CRFA, le CHINA et le CH de Bélair. Néanmoins, il est moins accessible depuis les grands axes autoroutiers, et les liaisons par transport en commun sont faites à une fréquence trop basses pour permettre une accessibilité optimale du site.

Pour conclure, Le CRFME de Warnécourt incarne un lieu d'expertise et d'accompagnement unique pour les jeunes patients et leurs familles. Grâce à ses équipements modernes, son équipe pluridisciplinaire et son approche centrée sur l'enfant, il offre un cadre optimal pour favoriser l'autonomie et le développement moteur, tout en soutenant leur intégration sociale et éducative.

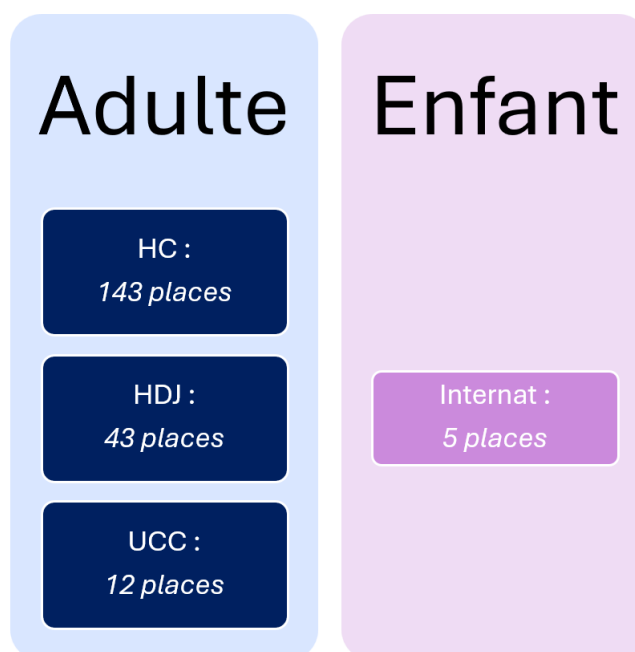
3. Le projet

3.1. Les enjeux

Le CRFA a amorcé son projet Phoenix avec, entre autres, le regroupement de ses offres de soins sanitaires sur un site unique et l'extension de son offre sanitaire pour la partie adulte. Ce projet comprend notamment :

- Le rapatriement du sanitaire site enfant sur le site du CRFA ;
- La reconstruction de la balnéothérapie ;
- L'extension du capacitaire d'Hospitalisation Complète (HC) adulte ;
- L'extension de la partie Hôpital De Jour (HDJ) adulte ;

Ci-dessous la cible des unités d'hospitalisation envisagées :



L'établissement souhaite par le biais des travaux envisagés pouvoir définir différents pôles de prise en charge bien distinct à la fois pour les patients mais aussi au niveau des flux patients, personnel et accompagnants.

Pour ce qui est du plateau technique de l'établissement, le projet est de permettre à l'établissement de se doter d'un plateau technique spécialisé pour la pédiatrie, tout en améliorant le plateau technique adulte par la reconstruction de la balnéothérapie. En effet, l'espace libéré par la balnéothérapie actuelle à la suite de la reconstruction se devra d'être réhabilité. Cet espace est pressenti pour accueillir l'extension de l'HDJ adulte.

La réussite d'un tel projet passe par l'information et la consultation régulières du personnel, de leurs représentants. Le cadre des changements nécessaires sera préalablement défini et présenté aux professionnels de l'établissement :

- Les impacts sur les ressources humaines tant sur les organisations médico-soignantes que sur les fonctions support
- La modification des profils usagers et des projets thérapeutiques
- La restructuration immobilière
- Le business plan cible afin de valider la soutenabilité financière du projet

3.2.Périmètre du projet

3.2.1.1. Les services impactés par le projet - CRFA

Le niveau du rez-de-chaussée est le niveau d'accès principale de l'établissement et compte principalement l'accueil, l'administration, le restaurant, le plateau technique, la balnéothérapie, l'HDJ et les consultations. Actuellement, l'entrée est commune aux patients HDJ et HC.

Au niveau du RDC, les services concernés sont :

- L'accueil ;
- Le restaurant ;
- L'HDJ
- Le médico-social ;
- Le plateau technique ;
- La balnéothérapie.



Le niveau du rez-de-jardin comprend l'appareillage, la PUI, les ateliers professionnels, la logistique, l'atelier de réparation-maintenance, les vestiaires et la cuisine. Ces derniers

communiquent tous ensemble par le biais d'une circulation traversant l'ensemble du RDJ. À titre d'information, il existe 4 entrées différentes au RDJ :

- L'entrée de la PUI ;
- L'entrée de l'appareillage ;
- L'entrée logistique ;
- L'entrée du personnel.

Les services concernés par le projet sont les suivant :

- La PUI ;
- L'appareillage ;
- Les locaux techniques de balnéothérapie ;
- La logistique ;
- La blanchisserie ;
- Les vestiaires.



Le niveau du R+1 comprend les services d'hospitalisation complète adulte ainsi que l'unité d'UCC. Le R+2 quant à lui comprend uniquement un service d'HC adulte. Pour ces deux étages, seuls les services d'HC sont concernés par le projet, du fait de l'extension prévue du capacitaire des lits d'HC adulte.



L'organisation des services du CRFA repose sur des règles de fonctionnement précises. Actuellement, le CRFA dispose de plusieurs de prises en charge en SSR Adulte : HDJ et HC (spécifique, polyvalent et UCC).

Chaque service d'hospitalisation complète est organisé de la même manière avec des chambres simple ou double possédant des salles de douches privatives. Des salles de bains communes sont également disponible au sein des services, de même que des postes de prises en charge.

Pour la partie du plateau technique, il dispose d'un gymnase, de salles de prise en charge, d'un espace d'atelier, d'une balnéothérapie, des bureaux de consultations ainsi que des espaces de stockage.

L'ensemble des plans du CRFA annoté seront disponibles dans une annexe.

3.2.1.2. Les services impactés par le projet - CRFME

L'objectif du projet Phoenix étant de rassembler le CRFA et le sanitaire du CRFME sur un site unique, le site du CRFME sera naturellement impacté, bien que dans une moindre mesure par rapport au CRFA.

3.3. La démarche de programme fonctionnel

L'objectif de la démarche est d'arriver à une modélisation spatiale du projet qui reprenne les éléments stratégiques. Le programme doit présenter une vision globale d'organisation et non une juxtaposition des demandes.

Le processus de programmation répond à une méthodologie identifiée et adaptée aux besoins du projet. Dans le cadre du rassemblement du CRFA et du sanitaire CRFME sur un site unique pour le compte de l'UGECAM, les grandes étapes de la méthodologie qui ont été suivies sont :

1. Étape 1 : Diagnostic des sites :

La première étape a eu pour objectif de comprendre les métiers, les enjeux organisationnels, les besoins en termes de proximité interservices et les visions respectives pour le futur de chaque pôle. Pour obtenir des résultats représentatifs, deux moyens ont été utilisés :

- Des entretiens individuels avec les personnes identifiées comme ressources d'informations (Médecins, Cadres de service, Responsable Technique, Directeur) ;
- Une visite de l'ensemble des installations techniques et des différents services pour le CRFA ainsi que le CRFME.

2. Étape 2 : Définition des besoins :

Cette étape a été l'occasion de réunir des groupes de travail par pôle pour pouvoir définir ensemble les différents types d'espaces nécessaire au bon fonctionnement de chaque service. Nous avons organisé 16 sessions de rencontres, soit 2 pour chaque thématique concernée :

- Logistique et PUI ;
- Technique & maintenance ;
- Médical (parcours patient) ;
- Administratif ;
- Médico-social adulte ;
- Site enfant ;
- Service de SMR adulte ;
- Plateau technique adulte.

Les groupes de travail constitués pour ces rencontres étaient composés de membres des équipes pluriprofessionnels.

Cette étape a donné lieu à l'établissement des schémas fonctionnels pour définir l'organisation de chaque pôle, ainsi qu'aux tableaux de surface en lien.

3. Étape 3 : Étude de faisabilité spatiale et financière

En gardant pour objectif un processus itératif, nous avons mené en concertation avec la direction une étude de faisabilité de l'opération, selon les schémas fonctionnels et tableaux de surface validés à la fin de l'étape 2.

Au-delà des besoins évoqués par les services, le travail a aussi impliqué à cette étape les contraintes des bâtiments et les objectifs de l'Institution en termes de construction. Cette étape a donné lieu au choix d'un scénario qui a été consolidé pour être présenté à la direction régionale.

Ce scénario ne vise pas à figer la situation projetée qui sera étudiée par les équipes de maîtrise d'œuvre mais uniquement à s'assurer de la soutenabilité du projet.

4. Étape 4 : Phasage de l'opération et Programme Technique Détaillé

A la suite de la validation du scénario par la direction régionale, l'étude sur le phasage du projet a été approfondie et la rédaction du programme a été réalisée en collaboration avec la direction des sites du CRFA, du CRFME et de l'UGECAM Nord-Est.

3.4. Le site envisagé pour l'opération de construction

Le projet imaginé dans sa globalité comporte des surfaces à réhabiliter et des surfaces à construire.

Les surfaces à réhabiliter concernent :

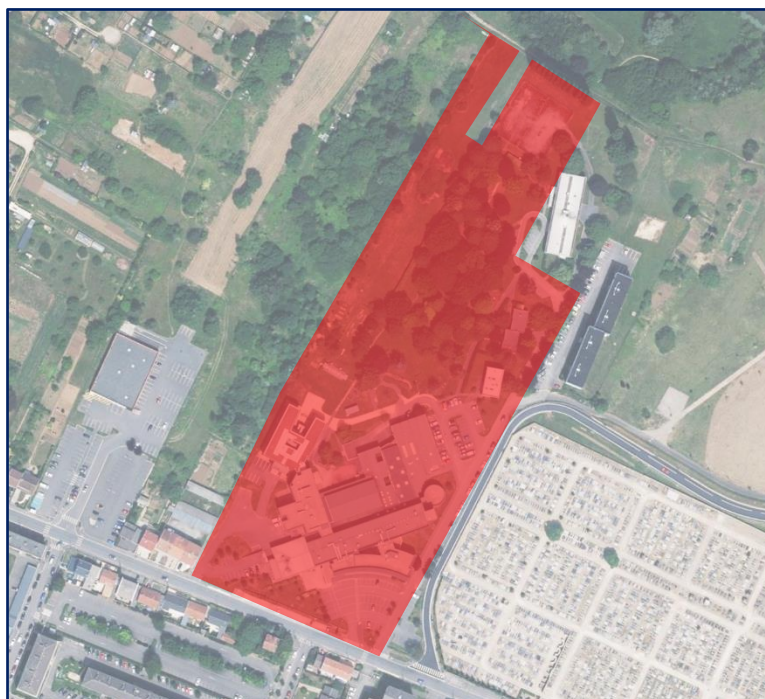
- Le hall d'accueil ;
- Le plateau de rééducation ;
- L'ancienne balnéothérapie y compris ses locaux techniques ;

Les surfaces à construire concernent :

- La balnéothérapie (mixte adulte et enfant) ;
- L'hébergement d'HC enfant et son plateau technique ;
- L'extension du capacitaire d'HC adulte de 20 lits ;

Pour les surfaces à construire, à la suite des études de faisabilité fonctionnelle, technique, financière et de phasage, une emprise a été déterminée en collaboration avec le maître d'ouvrage pour permettre aux équipes de maîtrise d'œuvre de concevoir leur projet. L'emprise intègre le bâtiment intégrant le service de l'UCC et sa réserve foncière située en RDC et une partie des différents parking existants.

Cette emprise représentée dans le schéma ci-dessous en rouge tient compte notamment des contraintes techniques (*réseaux enterrés...*) et fonctionnelles (*sorties de secours existantes, accès pompier...*) qui sont détaillées dans le programme technique. Il devra être envisagé par les concepteurs un dévoiement du réseau de chaleur urbain.



4. Programme Fonctionnel

4.1. Analyse fonctionnelle

Les éléments du programme fonctionnel seront à l'interaction :

- Des missions de l'établissement et des caractéristiques de son organisation ;
- Des besoins et attentes des professionnels, des usagers et de leurs proches ;
- Des ressources que l'établissement possède ou envisage de posséder.

4.1.1. Les missions de l'établissement et les caractéristiques de son organisation

Un établissement de santé aujourd'hui doit se restructurer dans le cadre d'une triple problématique : **répondre aux besoins de santé dans un territoire donné, répondre aux exigences de sécurité et de qualité, s'adapter aux contraintes liées à la raréfaction des moyens humains et financiers.**

Ces tendances sont lourdes de sens et de conséquences en termes d'accompagnement mais également de conception architecturale.

Un établissement de santé se caractérise par des organisation complexes à la croisée de nombreuses interactions humaines et professionnelles. La description de l'organisation du travail et des soins est l'une des bases de la réflexion architecturale. L'objectif est d'en dessiner les articulations et seulement à ce stade il sera possible de faire apparaître le schéma d'ensemble du projet architectural.

Ainsi par exemple dans le cadre de ce projet,

- Comment intégrer les évolutions nécessaires en termes de rénovation de locaux et d'accueil du patient et notamment sur le respect de séparation des différents circuits (adultes HC, adulte HDJ, enfant...).
- La population accueillie aujourd'hui et celle accueillie demain est l'un des enjeux. Comment faire face à la diminution des besoins de prises en charge en hospitalisation complète pour ce type de patients, nécessitant de réfléchir à de nouveaux modes d'hospitalisation et de nouvelles activités pour l'établissement.
- Comment intégrer les priorités nationales et régionales de santé, les éléments du contexte local (besoins de santé du territoire et prise en compte du maillage des établissements) et du projet d'établissement et de territoire dans le projet.
- Comment faire face aux évolutions des normes en termes de réglementation incendie ?
- ...

Ce sont des questions de ce type qui ont fondé la démarche de programme et de recensement des besoins du projet à réaliser.

Pour information, voici la répartition actuelle des surfaces au sein du CRFA :

- Logistique et technique, dont restaurant : 3 320m² SU ;
- Hébergement : 4 513m² SU ;
- Consultations : 404m² SU ;
- Administration : 489m² SU ;
- Plateau technique, dont balnéothérapie : 2 287m² SU.

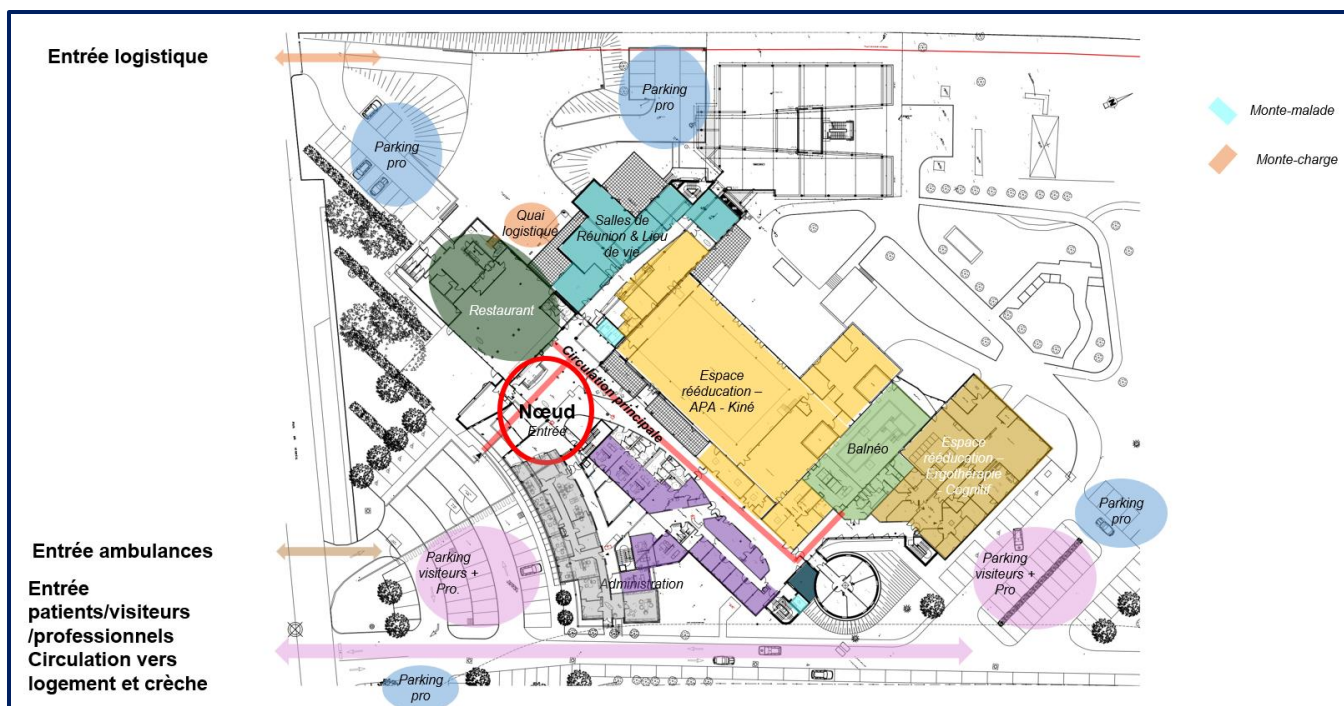
4.1.2.L'organisation de du CRFA au sein de son bâtiment et sur sa parcelle

4.1.2.1. Diagnostic fonctionnel du CRFA

La gestion des flux internes au sein du CRFA est aussi complexe dû à leur nombre. Comme il est possible de le constater sur les schémas ci-contre. Un nœud fonctionnel se situe à l'entrée du bâtiment car celui-ci rassemble les ascenseurs, les monte-charges, l'accès au plateau technique, le restaurant ainsi que les 3 secrétariats du bâtiment (administratif, sanitaire et médico-social).

Pour les flux externes, la tâche est également complexe. L'établissement possède 3 accès différent, donnant sur la rue de Warcq à Charleville-Mézières. Voici les 3 entrées :

- Une entrée logistique : pour les livraisons ainsi que la gestion des déchets. Du parking sauvage a également lieu à proximité du quai de livraison, ce qui densifie les flux.
- Une entrée VSL : pour les ambulances et les taxis.
- Une entrée utilisateurs : à destination des professionnels, des usagers et des visiteurs. Cet accès permet d'accéder aux différents parkings de l'établissement. Dû à la présence d'une crèche ainsi que de logement en fin de parcelle, l'entrée utilisateurs ainsi que l'entrée VSL ne peuvent être régulée. Les flux s'en retrouvent fortement densifiés.

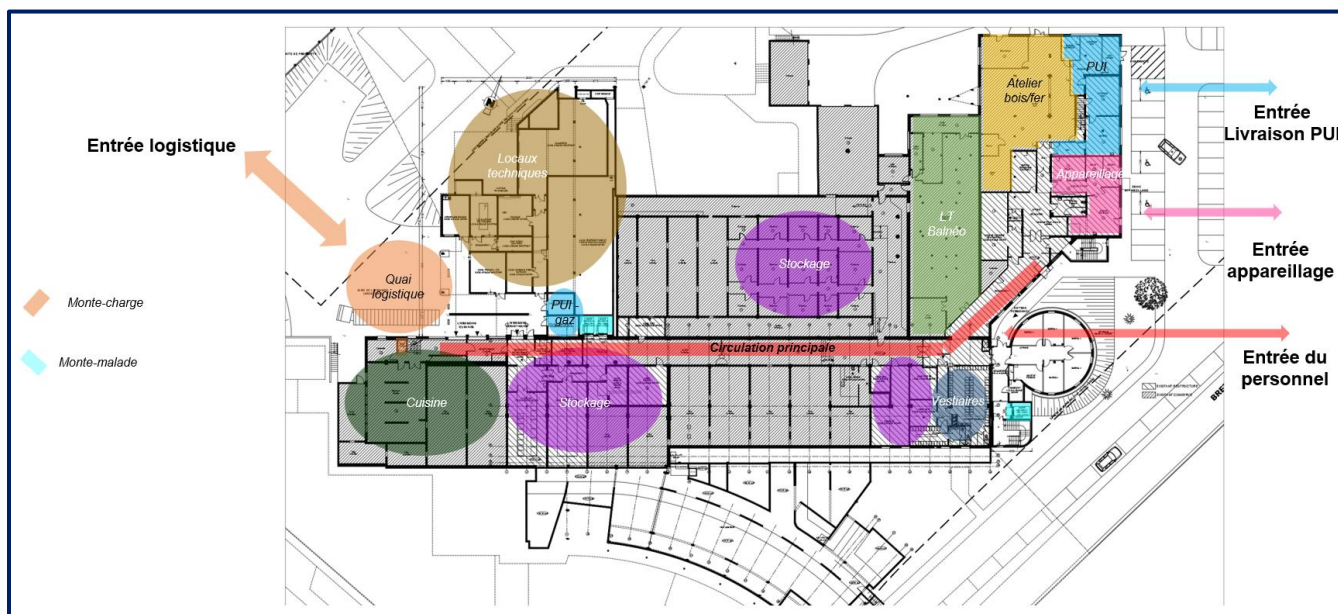


Pour la gestion des flux internes, il existe une organisation différenciée pour le rez-de-jardin, qui regroupe en grande partie les locaux logistiques, comme il est possible de le constater sur

le schéma ci-contre. Néanmoins, des patients s'y rendent dû à la présence de l'atelier de menuiserie ainsi que de l'appareillage. On a donc un croisement des flux qui s'effectue entre les flux logistiques de l'établissement et le flux patients dans la circulation centrale du RDJ.

Tout comme pour le RDC, les flux externes sont nombreux et diversifiés, ce qui impose une organisation complexe. En effet, depuis le RDJ il est possible d'accéder à l'établissement de 4 manières différentes :

- Depuis le quai de livraison pour les flux logistiques (consommables, cuisine...) ;
- Depuis l'entrée du personnel, qui donne sur les vestiaires ;
- Depuis l'appareillage, cette entrée est à destination des patients extérieurs à l'établissement et ayant besoin d'un orthoprothésiste ;
- Depuis la PUI, cette entrée est strictement réservée à la livraison des DM et autres médicaments stockés en PUI. La livraison des gaz médicaux se fait au niveau du quai logistique.

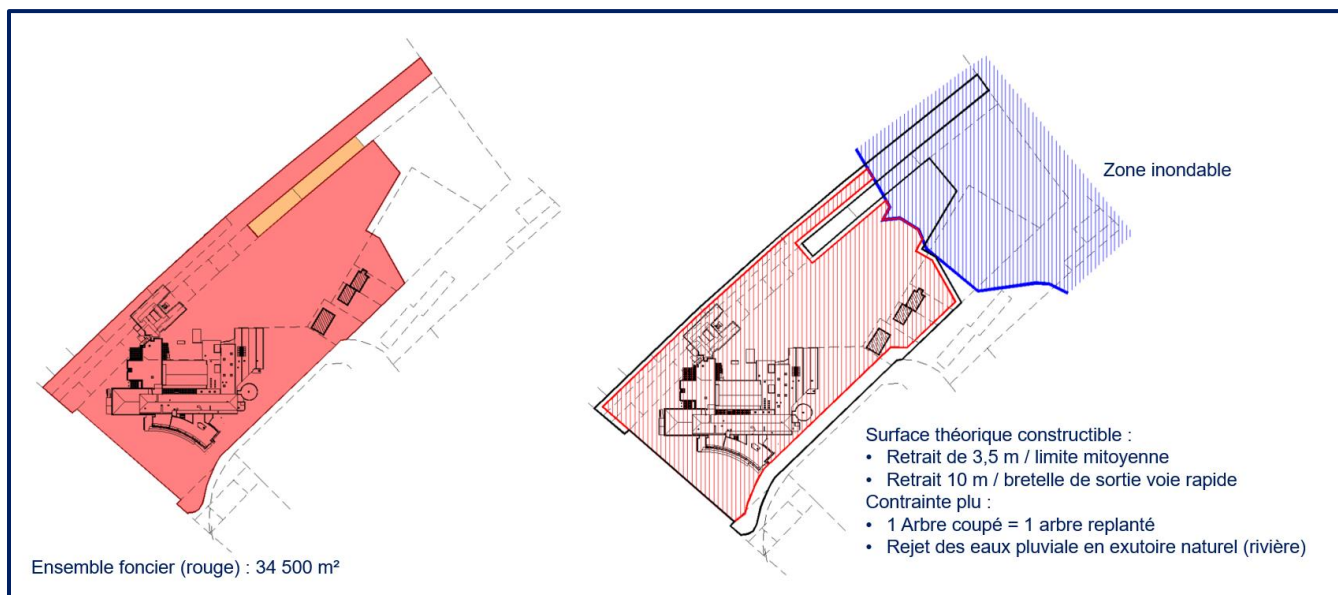


4.1.2.2. Diagnostic technique du CRFA

Le CRFA se situe à proximité du cœur de ville de Charleville Mézières, sur une parcelle en bord de Meuse. Comme on le constate sur les représentations ci-contre, la parcelle est constituée de 2 éléments différents :

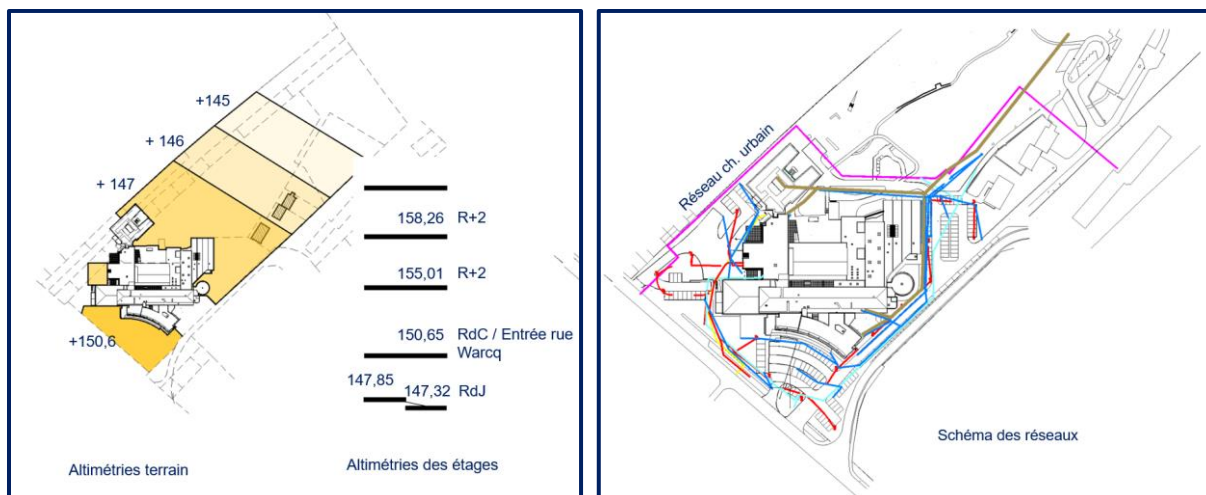
- Une zone constructible ;
- Une zone inondable, dû à son placement en bord de Meuse.

Ces différentes zones sont à prendre en compte dans l'implantation du projet, étant donné qu'il est impossible de construire en zone inondable.



De la même manière que la zone inondable est à prendre en compte, la typographie de la parcelle, et plus particulièrement son altimétrie sont également à prendre en compte pour le projet. En effet, entre l'accès par la rue de Warcq et le bord de la Meuse, il existe un dénivelé d'environ 5m sur la parcelle. L'implantation et la construction de nouveaux locaux devra se faire en tenant compte de cette contrainte. Un schéma détaillé de l'altimétrie se trouve ci-contre.

La dernière contrainte imposée sur cette parcelle pour le projet Phoenix est la présence de nombreux réseaux traversant le terrain. Le plus notable d'entre eux est le réseau de chaleur urbain qui longe le bâtiment existant du CRFA, comme explicité dans le schéma ci-contre. Dans le cadre de la construction et de la liaison d'un nouveau bâtiment au site existant, le dévoiement de ces réseaux est à prendre en compte.



L'ensemble de ces schémas seront disponibles en annexes au programme fonctionnel.

4.1.3. Les besoins et attentes des professionnels, des usagers et de leurs proches

C'est le travail qui est fait avec les équipes pour définir :

- Leurs besoins
- Leurs attentes
- Les spécificités de leur pratique
- Les éléments à connaître

Il s'agit dans ce cas de définir les besoins de tous les utilisateurs, qu'ils soient usagers ou professionnels ou visiteurs, et d'harmoniser les attentes de tous dans un projet consensuel.

Pour réaliser ces documents liés au projet de restructuration/construction du service de soins de suite et de réadaptation (adultes et enfants), le médico-social adulte ainsi que la balnéothérapie, les équipes se sont énormément investies.

Cet investissement en temps a permis à la fois de réfléchir, mais également de mûrir et de cheminer. Elles ont cherché à se projeter c'est-à-dire :

- Elles ont anticipé de nouvelles pratiques
- Elles ont essayé de réfléchir à des organisations de travail

C'est donc un projet qui a été créé avec des acteurs de terrain qui se sont posés perpétuellement les questions des besoins et du bien-être des patients.

Elles ont essayé de traduire au maximum leur souhait de conception de ce projet attendu comme fonctionnel, ergonomique et rationnel. C'est pourquoi, certains éléments vont au-delà d'un programme fonctionnel mais se comprennent par rapport aux éléments suivants :

- Apporter aux concepteurs dès l'amont de la conception un maximum d'éléments clés à la compréhension du projet.
- Obtenir un projet qui répondent à leurs besoins et à ceux des patients ; cela signifie la dimension précise de certaines pièces qui vont conditionner dès l'amont le projet

4.1.4. Les ressources que l'établissement possède ou envisage de posséder

Tout est aujourd'hui possible en conception architecturale mais tout à un coût.

Ces réalités ne peuvent être absentes de la réflexion architecturale. Mais pour autant la réflexion ne doit pas être guidée que par des considérations financières car une organisation architecturale mal pensée génère des coûts de fonctionnement matériel et humain beaucoup plus importants.

Les enjeux se situent en termes d'anticipation sur l'exploitation future de l'établissement. Il s'agit entre autres de s'interroger sur les éléments suivants :

- L'accès et les différents flux : flux des patients, flux des visiteurs, flux logistique, flux des personnels ?
- Les logiques organisationnelles qui répondent à la stratégie de l'établissement ?
- Les aspects techniques qui feront l'objet d'une écriture spécifique pour des exigences de performances à atteindre au niveau de l'ensemble des prestations et des installations nécessaires au fonctionnement.
 - L'importance de la lumière et de l'acoustique ; comment sont-elles traduites ?
 - L'importance de la thermie des locaux ; quelle sera la gestion des températures du bâtiment ?
 - Le souci d'économie de construction et de gestion : quelles sont les priorités ?
 - L'organisation technique : quelles sont les contraintes actuelles ?
 - La solidité et la facilité d'entretien des matériaux ; quels sont les impératifs ? Quels sont les revêtements à proscrire ou inversement à favoriser ?
 - Les équipements informatiques et techniques attendus ?
 - Le contrôle d'accès interne, comment est-il envisagé, quel type de serrure ?

L'objectif est que l'architecture se mette au service de la prise en charge et en aucun cas, ne la desserve.

4.2. Schémas d'organisation

4.2.1. Organisation globale de l'établissement :

Le schéma d'organisation globale (et non architecturale) ne préjuge en rien du dessin final. Il sert à implanter les différentes fonctions par pôle et de faisabilité à l'implantation sur le terrain. Ce sont les quatre grand pôles (pédiatrique, adulte et balnéothérapie) qui ont induit le positionnement majeur de l'établissement sur le terrain.

4.2.1.1. Pédiatrie

L'organisation de la pédiatrie Pédiatrique est dimensionnante à l'échelle du projet. Prévu pour accueillir les patients dans des conditions optimales, ce projet doit s'articuler avec les espaces extérieures, ainsi que les espaces de prises en charge. Un des principes importants est la bonne gestion des différents temps. Le souhait attendu par la maîtrise d'ouvrage est de sécuriser ses flux et d'en faciliter la maîtrise. Ainsi, il a été réfléchi l'organisation suivantes pour les deux (2) composantes principales :

- Plateau Technique : En lien avec l'accueil et l'entrée de l'établissement, on trouvera le plateau technique enfant, lieu de l'ensemble des prises en charge des patients. Ce plateau technique est en connexion directe avec la Balnéothérapie mutualisée avec le site adulte (*décrite ci-après*) ;
- Hébergement : En lien avec les espaces d'accueil et du plateau technique, ces espaces visent au repos des patients admis dans l'établissement. Une attention particulière devra être portée à la typologie des patients accueillis tout en veillant à promouvoir leur autonomie.

4.2.1.2. Pôle Adulte

Le pôle adulte est situé à l'intérieur du bâtiment existant du CRFA. Son organisation se trouvera impactée par le projet et devra intégrer une réorganisation.

Ainsi le projet de reconstruction de la Balnéothérapie va induire des changements notables dans le fonctionnement actuel.

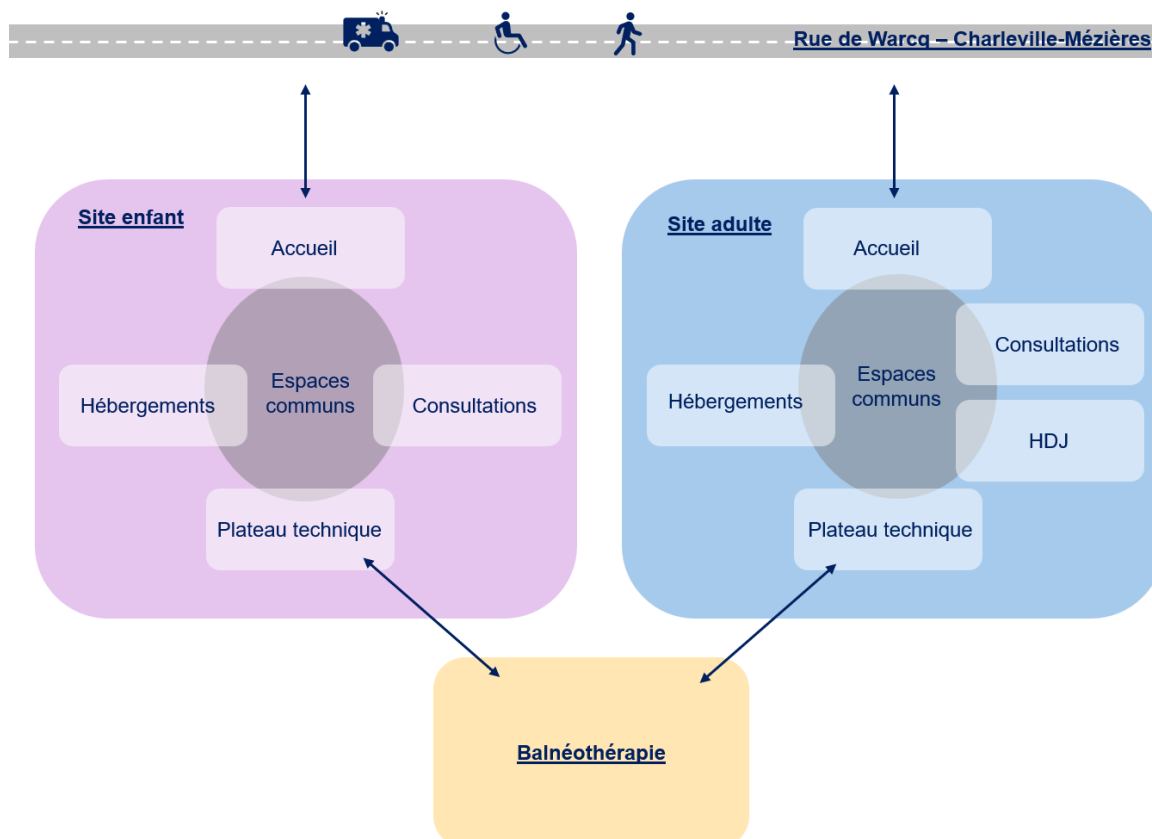
De manière générale, le bâtiment doit être clair et lisible dans ses accès, ses cheminements intérieurs et ses fonctionnalités pour un usager (patient, famille, visiteur) qui se rend pour la première fois dans l'établissement.

4.2.1.3. Balnéothérapie :

Pièce angulaire du projet, la Balnéothérapie est à l'interaction des flux adultes et pédiatriques. L'enjeu est de disposer d'un lieu qui permet une prise en charge qualitative, une gestion énergétique efficace et une flexibilité d'utilisation des espaces.

L'ambition portée par l'établissement est de se doter d'un équipement qualitatif et d'avoir la possibilité de le mettre à disposition en dehors des horaires de prise en charge pour d'autres activités (*Aquagym Pré-natal ; Bébé nageurs ; ...*).

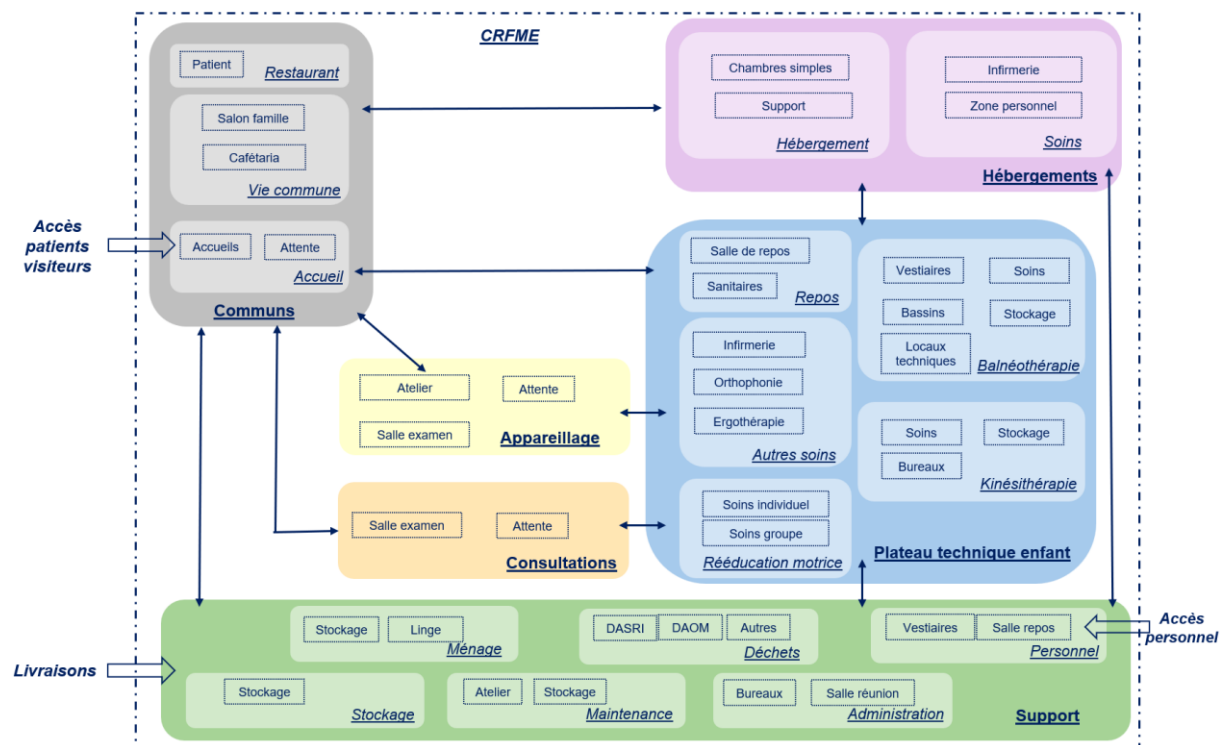
Ci-dessous le schéma d'organisation globale de l'établissement :



Ce schéma d'organisation globale de l'établissement sera disponible en annexe du programme fonctionnel.

4.2.2. Le CRFME

Schéma fonctionnel global



Ce schéma d'organisation globale du sanitaire du CRFME sera disponible en annexe du programme fonctionnel.

4.2.2.1. Principe d'organisation générale

Les lits d'hébergement pédiatrique sont regroupés. La capacité de la pédiatrie a été arrêtée à 5 lits.

L'unité de soins est toujours indépendante sur le plan des accès. En aucun cas, elle ne doit être traversée pour accéder à une autre entité fonctionnelle.

La pédiatrie se doit d'être facilement accessible depuis le parking patient/visiteurs/professionnels. Ce pôle se doit d'être relié facilement aux fonctions logistiques existantes au sein du CRFA (hôtelières et médicotéchniques) implantées au niveau du rez-de-jardin (RDJ).

Le souhait est d'avoir une relation directe et horizontale entre le plateau technique de rééducation de la pédiatrie, et notamment la balnéothérapie qui sera commune pour la filière pédiatrique et la filière adulte (HC et HDJ). La pédiatrie doit pouvoir accéder à la Balnéothérapie sans croiser le flux de patient du pôle adulte.

La population accueillie au sein de la pédiatrie nécessite une prise en charge lourde. Ainsi l'ensemble des locaux à destination des patients doivent comprendre l'installation des fluides (Air, Oxygène, Aspiration).

4.2.2.2. Organisation fonctionnelle détaillée

Hébergements

Espace chambres

Chambre :

L'unité est composée de 5 lits en chambre individuelle uniquement. Celles-ci devront contenir des paillasse et des fluides médicaux

Le MO a fait le choix d'avoir une salle de bain pour chaque chambre. On devra y retrouver une douche, une vasque avec des rangements et un WC.

Le concepteur sera particulièrement attentif à la conception de la charge en prenant en considération la population accueillie et les équipements nécessaires à une bonne prise en charge (la dimension des fauteuils roulants est plus importante, lève-malade...).

Local Linge Propre :

Le local linge propre aura pour vocation à recevoir et stocker les dotations quotidiennes ou hebdomadaires de linge propre (périodicité à définir ultérieurement, à charge du maître d'ouvrage). Un rayonnage est à prévoir, à minima.

La position du local sera à prévoir en fonction des circuits propres et sales ainsi que des logiques d'approvisionnement qui seront définis par le projet.

Local Linge Sale :

Le local linge sale aura pour vocation à accueillir de façon transitoires les déchets à risques infectieux, avant leurs évacuations vers les filières de traitement appropriées. Un chariot aux dimensions standard devra être pris comme base de dimensionnement.

La position du local sera à prévoir en fonction des circuits propres et sales ainsi que des logiques d'approvisionnement qui seront définis par le projet.

Local Stockage général :

Le local de stockage général aura pour vocation de proposer un stockage transitoire de consommables notamment. Un rayonnage est à prévoir, à minima. Le dimensionnement pourra être précisé lors des phases études au regard des stocks et types de produits ou consommables envisagés. Il pourra occasionnellement y être stocké du matériel roulant de type fauteuils roulants, pieds à perfusion...

La position du local sera à prévoir en fonction des circuits propres et sales ainsi que des logiques d'approvisionnement qui seront définis par le projet.

Local Stockage DAOM :

Le local de stockage des DAOM aura pour vocation à accueillir de façon transitoire, avant évacuation vers les filières appropriées, les déchets courants (« ordures ménagères ») produits par les activités de soins. Des bacs de stockage étanches seront à prévoir pour le dimensionnement du local.

La position du local sera à prévoir en fonction des circuits propres et sales ainsi que des logiques d'approvisionnement qui seront définis par le projet. Ce local sera commun pour l'unité 24 BIS et 24 TER.

Local Stockage DASRI :

Il sera nécessaire de prévoir un espace DASRI. Cet espace aura pour vocation à accueillir de façon transitoires les déchets à risques infectieux, avant leurs évacuations vers les filières de traitement appropriées. Des bacs de stockage étanches seront à prévoir pour le dimensionnement de l'espace.

La position du local sera à prévoir en fonction des circuits propres et sales ainsi que des logiques d'approvisionnement qui seront définis par le projet.

Infirmierie

Salle de soins :

L'infirmier se trouve en continuité des chambres dans le souhait de permettre une réactivité importante de la part du personnel. Le bureau doit disposer d'un poste informatique, d'une paillasse, d'un espace d'examen ainsi que d'un lit d'appoint pour la bonne prise en charge des enfants.

Local de désinfection :

Le local de désinfection est dédié à l'entretien et à la stérilisation des équipements médicaux et du matériel utilisé au sein de l'infirmier et de l'hébergement. Il est équipé d'un évier profond avec un mitigeur thermostatique, de plans de travail en matériau inoxydable pour faciliter le nettoyage, et d'armoires fermées pour le rangement des produits désinfectants et des accessoires. Des équipements spécifiques, tels qu'un autoclave ou des bacs de trempage pour la désinfection, peuvent y être installés en fonction des besoins. Situé à proximité immédiate de l'infirmier, ce local permet une gestion fluide du matériel entre les unités et l'espace de soin. La ventilation est optimisée pour garantir un environnement sain et limiter les émanations de produits désinfectants.

Stockage matériel manutention :

Un local est destiné au rangement des équipements de manutention nécessaires à l'assistance des patients, tels que des lève-personnes, des verticalisateurs ou des chaises de transfert. Il est équipé de supports muraux et de zones de rangement adaptées pour optimiser l'espace et garantir un accès rapide et sécurisé aux matériels. Le local est situé à proximité de l'infirmier et de l'hébergement afin de réduire les déplacements pour les soignants. Une ventilation et un éclairage adéquats assurent un environnement fonctionnel, tandis que des prises électriques sont prévues pour recharger les dispositifs motorisés, tels que les batteries des lève-personnes.

Local stockage DMS:

Un local est destiné au rangement des DMS. Le local doit être positionné de manière contiguë à la salle de soins. Un rayonnage est à prévoir, à minima. Celui-ci devra respecter les normes en vigueur pour le stockage des DMS

Zone personnel

Salon famille :

À proximité des chambres et de l'infirmier doit se situer un salon pour les familles. Ce salon doit être un espace convivial équipé de sièges confortables pour accueillir les familles et leur permettre de passer un moment avec les enfants hors des chambres.

Bureau cadre :

Le bureau individuel du cadre est un espace dédié à la gestion administrative, aux réunions individuelles, et aux entretiens confidentiels. Équipé d'un poste de travail complet, d'un espace de rangement pour les documents sensibles, et d'un coin pour recevoir jusqu'à deux personnes, ce bureau favorise une organisation efficace des missions de coordination. Situé à proximité des chambres et de l'infirmier, il garantit un accès rapide aux équipes tout en permettant un espace de travail isolé et calme pour le cadre.

Plateau technique enfant

Orthophonie

Les locaux dédiés à l'orthophonie doivent être des salles calmes, isolées phoniquement, pour permettre des séances individuelles ou en petits groupes dans un environnement adapté. Les principaux éléments à intégrer sont un bureau pour l'orthophoniste, des chaises adaptées aux enfants et aux adultes accompagnants, ainsi que des étagères pour le matériel pédagogique et les supports de rééducation (jeux éducatifs, cahiers d'exercices, matériel de langage oral et écrit). Un tableau blanc ou numérique peut également faciliter certaines activités. Les séances menées concernent la rééducation du langage oral et écrit, des troubles de la déglutition ou des fonctions oro-myo-faciales chez l'enfant. Ces locaux doivent être en proximité immédiate avec les autres salles de prise en charge pédiatrique du plateau technique enfant, afin de faciliter les échanges entre professionnels et les accompagnements multidisciplinaires. Une connexion avec les bureaux des orthophonistes est nécessaire pour assurer le suivi administratif et la préparation des séances. Il est prévu d'inclure 2 box de prise en charge au projet.

Kinésithérapie/Rééducation

Box kinésithérapie :

Les locaux de kinésithérapie doivent être constitués d'une salle équipée pour les activités motrices et d'une zone de rangement pour le matériel thérapeutique. Les équipements incluent des tapis de sol, des tables de massage ajustables, des miroirs pour les exercices posturaux, des ballons, ainsi que du matériel de psychomotricité (parcours moteur, poutre d'équilibre, plots, etc.). Les activités menées concernent la rééducation motrice, respiratoire et posturale des enfants, en individuel ou en groupe selon les besoins.

Les salles de kinésithérapie doivent être situées à proximité immédiate des autres espaces de rééducation pédiatrique pour faciliter la coordination des soins. Un accès direct aux vestiaires et aux sanitaires pédiatriques est également requis. Enfin, un lien avec les bureaux des kinésithérapeutes doit être prévu pour assurer les temps de consultation, d'évaluation et de restitution des séances.

Stockage :

Cette salle est destinée au stockage du matériel de manutention et de rééducation. Elle comprend des zones de rangement dédiées aux équipements tels que des verticalisateurs, des lève-personnes, ou des modules de rééducation. Des étagères sécurisées et des supports muraux permettent un stockage optimisé et sécurisé. Située à proximité des espaces de prise en charge, cette salle garantit un accès rapide et fonctionnel au matériel, facilitant ainsi l'intervention des professionnels et la fluidité des activités de rééducation.

Bureau kinésithérapie :

Le bureau d'un kinésithérapeute est traité de la même manière que le bureau d'un orthophoniste.

Rééducation motrice

Salle individuelle :

La salle de prise en charge individuelle dédiée à la rééducation motrice doit offrir un espace sécurisé, polyvalent et suffisamment vaste pour permettre la pratique d'activités physiques adaptées aux besoins des enfants en situation de handicap ou de polyhandicap. L'équipement inclut des tapis de sol, du matériel léger pour le renforcement musculaire et la motricité (ballons, élastiques, plots, etc.), ainsi que des équipements ludiques favorisant la coordination et l'équilibre (parcours moteur, cerceaux, step). La salle peut également comporter un miroir pour les exercices posturaux et un espace de rangement organisé pour le matériel. Les

activités principales consistent à développer la motricité globale, l'équilibre, la coordination et les capacités physiques des enfants, tout en tenant compte des limites individuelles de chacun.

Salle de groupe :

La salle de prise en charge de groupe dédiée à la rééducation motrice est traitée de la même manière qu'une salle de prise en charge de réduction individuelle, à la différence que celle-ci doit pouvoir accueillir 6 enfants et un éducateur.

Ergothérapie

Les locaux d'ergothérapie doivent être modulables et adaptés à diverses activités pratiques et ludiques favorisant l'autonomie des enfants. L'espace inclut un coin pour les activités de motricité fine avec des tables et chaises adaptées, un espace pour les exercices de vie quotidienne (simulation d'un coin cuisine, d'habillage, etc.), ainsi que des étagères pour les outils d'évaluation et de rééducation (jeux sensoriels, matériels de préhension, etc.). Il est nécessaire de prévoir assez d'espace pour un travail au sol. Les séances visent à développer les capacités fonctionnelles des enfants en lien avec leurs activités quotidiennes et scolaires, en individuel ou en groupe. Il est prévu d'intégrer 4 boxes de prises en charge individuelle, ainsi qu'une salle de prise en charge collective pour 6 enfants au projet.

Une proximité avec les autres salles du plateau technique enfant est essentielle pour permettre une prise en charge globale. Les liens fonctionnels avec les bureaux des ergothérapeutes facilitent la coordination des interventions et la rédaction des bilans. La localisation des locaux doit également permettre un accès facile aux autres professionnels de santé pour les séances pluridisciplinaires.

Infirmierie

Une infirmerie est prévue pour le plateau technique. Elle est équipée d'une paillasse pour les activités de préparation et d'un espace sécurisé comprenant une armoire de stockage des médicaments. Un poste de travail est aménagé pour les tâches administratives, et des rangements spécifiques permettent d'accueillir les chariots de soins. Elle est située en proximité immédiate des autres espaces du plateau technique garantir un circuit fluide des soins.

Salle de consultation

La salle de consultation est équipée d'un bureau pour le médecin, d'un ordinateur, d'une table d'examen pédiatrique avec accessoires (toise, balance adaptée), ainsi que de rangements sécurisés pour le matériel médical. Un coin avec des chaises permet de recevoir les familles dans un espace d'échange. La salle doit être conçue afin que le médecin puisse également y réaliser des tâches administratives en dehors de ses consultations. Il est envisagé 1 salle de consultation pour le projet. La salle de consultation est en lien direct avec l'accueil du bâtiment pour faciliter l'orientation des familles et avec les secrétariats médicaux pour la gestion administrative des consultations.

Salle de repos

La salle de repos est conçue comme un espace calme, équipé de matelas au sol, de transats ou de lits adaptés à la taille des enfants. L'éclairage tamisé, l'isolation phonique renforcée et la possibilité d'une ambiance sonore douce (musique apaisante) contribuent à un environnement serein. Cette salle doit être située à proximité des salles de soins et des autres espaces de vie pour permettre aux enfants de se reposer après des séances de rééducation intenses.

Sanitaires

Les sanitaires destinés aux patients et aux visiteurs répondent aux normes PMR, tout en étant adaptés à une jeune patientèle. Ils comprennent des cabines spacieuses équipées de barres

d'appui, des lavabos réglables en hauteur, et des espaces de change pour enfants. Les couleurs et les matériaux choisis créent une atmosphère accueillante et rassurante pour les jeunes patients. Placés à proximité des salles de rééducation, ces sanitaires garantissent un accès rapide et facile, tout en respectant les besoins spécifiques des usagers et de leurs familles.

Balnéothérapie

Les locaux de balnéothérapie doivent être directement accessible depuis le plateau technique destiné aux enfants. Son traitement sera détaillé plus loin dans ce rapport.

Appareillage

Salle d'attente

Une salle d'attente dédiée avec une entrée spécifique, isolée des flux de l'accueil principal. Elle est conçue pour accueillir 5 personnes, avec des sièges confortables et une signalétique claire pour orienter les patients. L'entrée indépendante permet d'éviter le croisement des flux patients entre la partie enfant et la partie adulte.

Salle d'essayage

Les salles d'essayage sont des espaces fermés, équipés de cabines adaptées, de miroirs en pied et de sièges pour les accompagnants. Un espace de rangement pour les appareillages en cours d'ajustement est prévu. Elles doivent être en lien direct avec les salles d'examen et les ateliers de travail.

Salle d'examen

Les salles d'examen comprennent un bureau pour les professionnels de l'appareillage, des sièges pour les accompagnants, ainsi qu'un espace de rangement pour les dossiers et outils administratifs. Ces salles permettent l'accueil, l'évaluation des patients et la réalisation de tâches administratives en dehors des heures d'examen. Elles sont connectées aux salles d'essayage et aux ateliers.

Atelier de conception

Les ateliers sont conçus pour le travail technique de l'appareillage. Ils comprennent des établis, des outils spécifiques (machines de découpe, ponceuses), un stockage sécurisé des matériaux et une isolation phonique renforcée pour limiter les nuisances. Les ateliers doivent être intégrés à l'unité d'appareillage existante du site adulte tout en garantissant des flux patients séparés.

Salle d'essai

L'espace d'essai est spécifiquement conçu pour permettre aux patients, en particulier les jeunes enfants, de tester leur nouvel appareillage sous la supervision d'un praticien. Cet espace est équipé de barres parallèles adaptées à la taille et aux besoins des enfants, offrant un environnement sécurisé pour les premiers essais de marche ou de mobilité avec leur appareillage. Les sols sont recouverts d'un matériau antidérapant pour prévenir les risques de chute, et des miroirs en pied permettent aux praticiens et aux patients de visualiser et ajuster les postures ou mouvements. L'espace d'essai est situé à proximité immédiate des salles d'essayage, facilitant les ajustements rapides en cas de besoin. Cette proximité optimise également le travail des professionnels en limitant les déplacements entre les différentes étapes du processus d'appareillage.

Salle capteurs/scanneurs

Une salle dédiée aux capteurs et aux scanners est prévue pour le projet. Cette salle est dédiée à l'évaluation et à la modélisation précise des appareillages. Elle est équipée de capteurs de

mouvement et de scanners 3D, permettant de réaliser des mesures numériques précises des morphologies et des dynamiques des patients. L'espace est aménagé pour accueillir un fauteuil de consultation et un espace libre suffisant pour permettre aux patients, y compris ceux en fauteuil roulant, de se déplacer aisément. Les scanners sont intégrés à des postes de travail informatiques pour traiter les données en temps réel et transmettre les informations nécessaires aux ateliers de fabrication. Placée stratégiquement à proximité des espaces d'essai et des ateliers, cette salle garantit une communication fluide et rapide entre les étapes de conception, d'essai, et d'ajustement.

Bureau orthoprothésiste

Le bureau des orthoprothésistes est un espace polyvalent destiné à la réalisation des tâches administratives, telles que la gestion des dossiers patients et la coordination avec les ateliers et les appareilleurs extérieurs. Ce bureau est équipé de postes de travail ergonomiques, d'une connexion informatique sécurisée, et de rangements pour les documents liés aux prises en charge. Bien qu'il ne soit pas destiné à accueillir un public de manière régulière, il reste accessible pour des échanges ponctuels avec des partenaires externes ou des patients. Situé à proximité des ateliers et des espaces communs, il offre aux orthoprothésistes une connexion directe avec les différentes zones d'activité, facilitant ainsi la gestion quotidienne des projets d'appareillage.

Stockage

Cet espace est destiné au stockage sécurisé des coques et des appareillages spécifiques pour la jeune patientèle. Organisé avec des rayonnages modulables, il permet un rangement optimisé en fonction des dimensions variées des équipements. Les conditions de stockage sont adaptées pour garantir la durabilité et la protection des appareillages, avec un contrôle de l'humidité et une ventilation adéquate. Placé à proximité des ateliers et des salles d'essayage, cet espace permet un accès rapide aux équipements nécessaires, optimisant le flux de travail des équipes. Une porte d'accès large facilite également le transport des appareillages volumineux depuis les ateliers de fabrication ou les zones de livraison.

Sanitaires

Les sanitaires destinés aux patients et aux visiteurs répondent aux normes PMR, tout en étant adaptés à une jeune patientèle. Ils comprennent des cabines spacieuses équipées de barres d'appui, des lavabos réglables en hauteur, et des espaces de change pour enfants. Les couleurs et les matériaux choisis créent une atmosphère accueillante et rassurante pour les jeunes patients. Placés stratégiquement à proximité des espaces d'attente et des zones d'essai, ces sanitaires garantissent un accès rapide et facile, tout en respectant les besoins spécifiques des usagers et de leurs familles.

Locaux communs

Restaurant

Le restaurant est conçu pour accueillir jusqu'à 10 personnes (5 patients et 5 accompagnants). Il est équipé de mobilier modulable, de tables et chaises adaptées aux enfants, ainsi que d'une cuisine d'appoint pour réchauffer les plats préparés par la cuisine centrale du CRFA. Un espace permet de réaliser certains plats à la minute (ex : frites). Une isolation phonique renforcée est prévue pour assurer un environnement calme. Le restaurant est en lien avec les différents plateaux et les unités de soins du CRFME.

Le bureau de la diététicienne, situé à proximité immédiate du réfectoire des enfants, est un espace individuel conçu pour assurer le suivi nutritionnel des enfants en situation de handicap. Ce bureau permet de recevoir les familles, les enfants et les équipes éducatives ou médicales dans un cadre confidentiel, pour élaborer et adapter les plans alimentaires selon les besoins spécifiques de chaque enfant. Il est équipé d'un poste de travail ergonomique, de rangements

pour les dossiers et les supports pédagogiques, ainsi que d'une table avec des chaises pour les entretiens. La proximité avec le réfectoire facilite les échanges directs avec le personnel chargé de la préparation et du service des repas, permettant une meilleure mise en œuvre des recommandations diététiques dans le cadre des repas collectifs.

Espace de vie

L'espace de vie propose deux espaces distincts : un espace calme avec des jeux de société, des livres et des coussins pour s'installer confortablement, et un espace plus dynamique avec du matériel adapté pour permettre aux enfants de se dépenser (modules en mousse, balles légères, parcours psychomoteurs). Un accès sécurisé à un espace extérieur est envisagé pour diversifier les activités.

Accueil

L'accueil est une zone centrale qui joue un rôle stratégique dans l'organisation du bâtiment. Il permet l'orientation des patients, des familles et des professionnels tout en assurant la gestion administrative et médicale. Cette zone est conçue pour être claire, fonctionnelle et confortable, avec une séparation des flux et une protection contre les nuisances sonores et les courants d'air.

Secrétariat administratif :

Le secrétariat administratif est divisé en deux espaces distincts pour répondre aux besoins des visiteurs et des professionnels tout en garantissant un environnement de travail calme. Pour cela, il sera divisé en 2 parties l'une en « front office » visible depuis le hall d'accueil, et l'une en « back-office » pour le travail de la secrétaire en dehors des moments d'accueils. Le bureau devra être équipé :

- Pour le « front office » :
 - D'un poste de travail équipé d'un bureau, d'un ordinateur et de rangements sécurisés pour les dossiers médicaux, dans le respect de la confidentialité des informations ;
 - Un comptoir d'accueil avec une surface à deux niveaux (accessibilité PMR) ;
 - Une signalétique claire et visible pour orienter les visiteurs ;
 - Des solutions ergonomiques pour le travail de la secrétaire (chaise adaptée, écran ajustable) ;
- Pour le « back-office » :
 - Un espace fermé et calme équipé d'un poste de travail ergonomique (bureau, ordinateur, imprimante) ;
 - Un point de reprographie (photocopieuse, scanner, stockage de fournitures) ;
 - Des rangements sécurisés pour les dossiers administratifs et les documents internes.

Le secrétariat administratif se situe en lien direct avec le hall d'accueil pour servir de point central d'information, et à proximité des zones d'attente pour diriger les flux.

Secrétariat médical :

Le secrétariat médical est un espace fonctionnel, conçu pour assurer la gestion administrative des consultations médicales. Pour cela, on gère dans le secrétariat médical l'accueil et l'orientation des familles pour les consultations médicales, la gestion des dossiers médicaux et prise de rendez-vous, et la réalisation de tâches administratives courantes (planning des médecins, transmission d'informations). Pour réaliser ces tâches, le secrétariat contiendra :

- Un poste de travail équipé d'un bureau, d'un ordinateur et de rangements sécurisés pour les dossiers médicaux, dans le respect de la confidentialité des informations ;
- Une zone d'accueil pour les familles et les patients avec une surface d'échange accessible en position assise et debout ;

- Des solutions ergonomiques pour le travail de la secrétaire (chaise adaptée, écran ajustable) ;
- Un espace de classement ou d'archivage temporaire pour les dossiers en cours.

Le secrétariat médical est situé en face du secrétariat administratif pour une coordination facilitée. Il devra posséder une proximité immédiate avec les bureaux médicaux pour permettre un échange direct avec les professionnels de santé. Il sera connecté au hall d'accueil pour orienter les patients et les familles dès leur arrivée.

Salle d'attente :

La zone d'attente est intégrée au hall d'accueil et conçue pour offrir un environnement agréable et apaisant. Elle sera dotée de sièges confortables pour 4 personnes, adaptés à une patientèle pédiatrique et aux accompagnants, d'une signalétique claire pour indiquer les différentes unités et consultations, et éventuellement, un coin discret avec des jeux ou des livres pour les enfants afin d'occuper leur attente. Cette salle d'attente sera située à proximité des secrétariats administratif et médical pour un accès facilité. Cela permettra une connexion avec les différents flux : consultation, hospitalisation de jour...

Hall d'accueil :

Le hall d'accueil est l'espace central qui relie l'ensemble des services du site enfant. Il est pensé pour favoriser une circulation fluide et intuitive tout en assurant un accueil chaleureux et fonctionnel. Il est envisagé avec les éléments principaux suivants :

- Une signalétique claire pour orienter les patients et les familles ;
- Un espace de circulation dégagé, accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Un espace pour un écran d'affichage dynamique ou des supports d'information ;
- Une protection renforcée contre les courants d'air grâce à un sas ou des portes automatiques.

Sanitaires :

Les sanitaires destinés aux patients et aux visiteurs répondent aux normes PMR, tout en étant adaptés à une jeune patientèle. Ils comprennent des cabines spacieuses équipées de barres d'appui, des lavabos réglables en hauteur, et des espaces de change pour enfants. Les couleurs et les matériaux choisis créent une atmosphère accueillante et rassurante pour les jeunes patients. Placés stratégiquement à proximité des espaces d'attente et des zones d'essai, ces sanitaires garantissent un accès rapide et facile, tout en respectant les besoins spécifiques des usagers et de leurs familles.

Cafétaria :

Dans les espaces communs, à proximité de l'accueil et avec une vue sur les lieux de vie doit se situer une cafétéria pour les familles. C'est un espace imaginé avec des tables, des machines à café et une isolation phonique prévue pour assurer un environnement propice aux échanges.

Locaux supports

Ménage

Un local ménage pour l'ensemble (CRFA, médico-social adulte et CRFME) de l'établissement est envisagé à l'emplacement des locaux techniques de balnéothérapie en RDJ du CRFA. Il devra comprendre :

- Un espace de stockage pour 15 chariots ménage ;
- Un espace pour le stockage du matériel des prestataires ;
- Un espace de stockage pour 5 autolaveuses ;
- Un espace de stockage pour les produits ménagers ;

- Une centrale de dilution ;
- Un point d'eau, accompagné d'un siphon de sol.

Cet espace ne doit être accessible ni aux patients, ni aux visiteurs, seul le personnel autorisé par l'établissement doit y avoir accès.

Déchets

Stockage déchets :

Un stockage des bennes pour les poubelles devra se situer sur la parcelle du CRFA, à proximité du magasin général et du quai de livraison en RDJ. Celui-ci devra être sécurisé, protégé des éléments, avec un point d'eau pour le nettoyage et avec une distance minimale de 10m par rapports aux façades. Ce stockage des déchets sera commun entre le CRFA, le médico-social adulte et le CRFME.

Cet espace ne doit être accessible ni aux patients, ni aux visiteurs, seul le personnel autorisé par l'établissement doit y avoir accès.

Stockage DASRI :

Le local de stockage des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), commun au CRFA et au CRFME, est un espace sécurisé situé à proximité du local poubelle de l'établissement. Conformément aux normes en vigueur, ce local est équipé de conteneurs spécifiques pour le stockage temporaire des DASRI avant leur enlèvement par un prestataire agréé. L'accès est limité au personnel formé, et la proximité des circuits logistiques optimise la gestion des déchets médicaux.

Cet espace ne doit être accessible ni aux patients, ni aux visiteurs, seul le personnel autorisé par l'établissement doit y avoir accès.

Personnel

Vestiaires :

Le rapatriement du site enfant nécessitera la présence d'un local permettant de se changer destiner aux personnels. Il est souhaité par l'établissement une centralisation des vestiaires avec le CRFA pour éviter la multiplication des espaces. Il sera en lien avec les liaisons logistiques existantes au sein du bâtiment, pour éviter le croisement des flux patient et professionnel.

Sanitaires :

Un bloc sanitaire strictement dédié au personnel sera nécessaire dans le service et stratégiquement positionné. Au besoin, la surface provisionnée dans le tableau de surface pourra être fractionnée afin d'assurer une plus grande couverture dans l'entité fonctionnelle. Le nombre et le type de sanitaires devront en tous points être en respect des règles édictées par le code du travail en la matière.

Salle de pause :

La salle de pause du personnel, commune avec le CRFA, est un espace de détente conçu pour accueillir jusqu'à vingt personnes. Elle est équipée de canapés et de fauteuils confortables, d'une table basse, ainsi que d'un espace café avec une machine à café, un évier et un petit réfrigérateur. Cet espace favorise la convivialité entre les membres du personnel des deux centres et leur permet de se ressourcer dans un environnement calme. Située à proximité des bureaux et des espaces de travail, elle est facilement accessible pour l'ensemble des équipes.

Salle de repas :

La salle de repas du personnel, également commune avec le CRFA, peut accueillir jusqu'à cinquante personnes. Elle est aménagée avec des tables et des chaises confortables, permettant une organisation modulable pour les repas collectifs. Un espace de réchauffage est intégré, comprenant des micro-ondes, un évier, et des distributeurs de boissons et snacks. La proximité avec le service de restauration centralisé garantit une logistique fluide pour les repas. Cet espace constitue un lieu convivial où les équipes peuvent se retrouver dans un cadre agréable.

Stockage

Ces espaces ne doivent être accessibles ni aux patients, ni aux visiteurs, seul le personnel autorisé par l'établissement doit y avoir accès.

Stockage fauteuils :

L'espace de stockage des fauteuils roulants, mutualisé entre le CRFA et le CRFE, est prévu pour accueillir les fauteuils manuels et électriques en attente de nettoyage, de réparation ou d'utilisation. Des zones de rangement spécifiques permettent de différencier les fauteuils prêts à l'emploi de ceux nécessitant une intervention. Cet espace est organisé pour optimiser la circulation des fauteuils grâce à une proximité immédiate avec l'espace de nettoyage et de recharge, ainsi qu'avec l'atelier de réparation. Sa connexion au couloir logistique facilite le transport des équipements vers les services et assure une distribution rapide en fonction des besoins des patients.

Stockage archive :

L'espace de stockage des archives est destiné à la conservation sécurisée des documents administratifs et médicaux des deux établissements. Conçu pour respecter les normes en vigueur, il comprend des racks fixes et mobiles pour maximiser l'espace de rangement, ainsi qu'un système de ventilation assurant une bonne conservation des documents. L'accès à cet espace est sécurisé afin de protéger les informations sensibles, et il est situé à proximité directe des bureaux administratifs pour faciliter les consultations ponctuelles. Il garantit ainsi une gestion optimale des archives dans un environnement organisé et contrôlé.

Stockage inflammable :

Le local de stockage des produits inflammables, situé à proximité du magasin général et du quai logistique du CRFA, est strictement réservé aux produits chimiques à risque. Construit selon les normes de sécurité en vigueur, il est doté d'un système de ventilation spécifique, d'étagères métalliques anti-feu et d'un bac de rétention pour éviter toute fuite accidentelle. L'accès à ce local est sécurisé et réservé au personnel habilité, afin de garantir la sécurité des installations.

Tableaux de surfaces

L'ensemble des tableaux de surface seront disponible en annexe de ce programme fonctionnel.

PHICAP Z1 - REEDUCATION					
CODE ESPACE	DESTINATION DE L'ESPACE	NOMBRE	SURFACE UTILE UNITAIRE (m² SU)	SURFACE UTILE TOTALE (m² SU)	COMMENTAIRES
Z1-1 - ZONE APPAREILLAGE					
Z1-1-1	Salle d'attente	1	5	5	Partage Adulte et Enfant
Z1-1-2	Salle d'essayage	2	15	30	
Z1-1-3	Atelier fabrication prothèse provisoire	0	40	0	
Z1-1-4	Salle de fabrication orthèse / petit appareillage	1	20	20	
Z1-1-5	Espace d'essai	1	15	15	
Z1-1-6	Salle capteur/scanneur	1	15	15	
Z1-1-7	Bureau orthoprothésiste	1	15	15	
Z1-1-8	Stockage	1	15	30	
Z1-1-8-1	Stockage matériel et prothèse enfant	1	15	15	
Z1-1-8-2	Stockage matériel et prothèse adulte	1	15	15	
Z1-1-9	Sanitaires patient - visiteur	2	6	12	Accessible PMR
SOUS-TOTAL - Z1-1 - ZONE APPAREILLAGE				142	
Z1-2 - ZONE DE SOINS / REEDUCATION					
Z1-2-1	Salle accueil enfant / pause HDJ	1	45	45	Pour 15 enfants + éducateurs
Z1-2-2	Infirmierie	1	20	20	Paillasse stockage médicament et lit médicalisé
Z1-2-3	Rééducation générale			133	
Z1-2-3-1	Salle de prise en charge	2	50	100	Si possible demande d'ouverture entre les deux salles pour en faire une grande de 100m²
Z1-2-3-2	Stockage	1	8	8	Sécurisé
Z1-2-3-3	Bureaux rééducateurs HDJ	1	25	25	Pour 5p, vue sur les salles de prise en charge
Z1-2-4	Box prise en charge ergothérapie	3	15	45	Possibilité de travail au sol
Z1-2-5	Rééducation motrice			65	
Z1-2-5-1	Salle PEC individuelle	1	15	15	Pour 1 enfant et 1 éducateur, travail au sol passage de 20 à 15
Z1-2-5-2	Salle PEC groupe	1	50	50	Pour 5 à 6 enfants et 1 éducateur, travail au sol
Z1-2-6	Box prise en charge orthophonie	2	15	30	Possibilité de travail au sol
Z1-2-7	Soins et exploration			65	
Z1-2-7-1	Salle de soins + box injection toxine / remplissage de pompe	1	25	25	Lit médicalisé ou plan bobath, mutualisé site adulte
Z1-2-7-2	Box injection toxine / remplissage de pompe	1	15	15	Lit médicalisé ou plan bobath, mutualisé site adulte
Z1-2-7-3	Salle de BUD / rééducation périnéale	1	25	25	Lit médicalisé ou plan bobath, mutualisé site adulte
Z1-2-8	Sanitaires patients	2	6	12	
SOUS-TOTAL - Z1-2 - ZONE DE SOINS / REEDUCATION				415	
TOTAL - Z1 - REEDUCATION				557	
Ratio SU/SDO				1,4	779,8
*Nota : "p.m" signifie "pour mémoire"					
PHICAP Z2 - HEBERGEMENT - SOINS					
CODE ESPACE	DESTINATION DE L'ESPACE	NOMBRE	SURFACE UTILE UNITAIRE (m² SU)	SURFACE UTILE TOTALE (m² SU)	COMMENTAIRES
Z2-1 - HEBERGEMENT SANITAIRES					
Z2-1-1	Chambre			100	
Z2-1-1-1	Chambre simple	5	20	100	
Z2-1-1-2	Chambre double	0	26	0	
Z2-1-2	Salle de bain commune	0	15	0	
Z2-1-3	Salle de change	0	15	0	
Z2-1-4	Locaux supports			25	
Z2-1-4-1	Stockage général	1	10	10	
Z2-1-4-2	Stockage linge propre	1	5	5	
Z2-1-4-3	Stockage linge sale	1	5	5	
Z2-1-4-4	Stockage déchets	1	5	5	
SOUS-TOTAL - Z2-1 - ZONE HEBERGEMENT SANITAIRES				125	
Z2-2 - ZONE INFIRMERIE					
Z2-2-1	Salle de soins	1	10	10	
Z2-2-2	Local stockage DMS	1	5	5	
Z2-2-3	Salle de désinfection	1	5	5	
Z2-2-4	Local matériel de manutention	1	15	15	
SOUS-TOTAL - Z2-2 - ZONE INFIRMERIE				35	
Z2-3 - ZONE PERSONNEL					
Z2-3-2	Bureau cadre	1	15	15	
Z2-3-3	Salon famille	1	15	15	
SOUS-TOTAL - Z2-3 - ZONE PERSONNEL				30	
TOTAL - Z2 - HEBERGEMENT-SOINS				190	
Ratio SU/SDO				1,3	247
*Nota : "p.m" signifie "pour mémoire"					

PHICAP PROJET Z3 - VIE COMMUNE					
CODE ESPACE	DESTINATION DE L'ESPACE	NOMBRE	SURFACE UTILE UNITAIRE (m² SU)	SURFACE UTILE TOTALE (m² SU)	COMMENTAIRES

Z3-1 - ZONE DE VIE					
Z3-1-1	Espace de vie	1	30	30	
SOUS-TOTAL - Z3-1 - ZONE DE VIE				30	

Z3-2 - ZONE RESTAURATION					
Z3-2-1	Réfectoire enfant	1	50	50	
Z3-2-3	Bureau diététicienne	1	15	15	
Z3-2-4	Cuisine centrale	1	PM	PM	
SOUS-TOTAL - Z3-2 - ZONE RESTAURATION				65	

TOTAL - Z3 - VIE COMMUNE				95	
--------------------------	--	--	--	----	--

Ratio SU/SDO	1,3	123,5
--------------	-----	-------

*Nota : "p.m" signifie "pour mémoire"

PHICAP PROJET Z6 - LOCAUX TECHNIQUES					
CODE ESPACE	DESTINATION DE L'ESPACE	NOMBRE	SURFACE UTILE UNITAIRE (m² SU)	SURFACE UTILE TOTALE (m² SU)	COMMENTAIRES

Z6-1 - HORS BALNEOTHERAPIE					
Z6-1-1	REEDUCATION	1	16,71	16,71	
Z6-1-2	HEBERGEMENT SOINS	1	5,7	5,7	
Z6-1-3	VIE COMMUNE	1	2,85	2,85	
Z6-1-4	SUPPORT	1	10,32	10,32	
SOUS-TOTAL - Z6-1 - ZONE				35,58	

Z6-2 - BALNEOTHERAPIE					
Z6-2-1	BALNEOTHERAPIE	1	214	214	
SOUS-TOTAL - Z6-2 - ZONE				214	

TOTAL - Z6 - LOCAUX TECHNIQUES				249,58	
--------------------------------	--	--	--	--------	--

Ratio SU/SDO	1	249,58
--------------	---	--------

*Nota : "p.m" signifie "pour mémoire"

PHICAP PROJET Z4 - SUPPORT					
CODE ESPACE	DESTINATION DE L'ESPACE	NOMBRE	SURFACE UTILE UNITAIRE (m² SU)	SURFACE UTILE TOTALE (m² SU)	COMMENTAIRES

Z4-1 - ZONE ACCUEIL					
Z4-1-1	Accueil - Secrétariat	1	20	20	
Z4-1-2	Salle d'attente	1	10	10	
Z4-1-3	Cafétéria famille	1	10	10	
Z4-1-4	Sanitaires visiteurs	2	6	12	Accessible PMR
SOUS-TOTAL - Z4-1 - ZONE ACCUEIL				52	

Z4-2 - ZONE MEDICALE					
Z4-2-1	Salle de consultation	1	25	25	
SOUS-TOTAL - Z4-2 - ZONE MEDICALE				25	

Z4-3 - ZONE LOGISTIQUE					
Z4-3-1	Local ASH	1	40	40	
Z4-3-3	Locaux déchets			10	
Z4-3-3-1	Local DASRI	1	10	10	
Z4-3-3-2	Local poubelle - extérieur	0	0	0	Mutualisé avec le CRFA
Z4-3-4	Logistique			65	
Z4-3-4-1	Quai de livraison	1	PM	PM	Commun CRFA/CRFME
Z4-3-4-2	Bureau magasinier	1	PM	PM	Commun CRFA/CRFME
Z4-3-4-3	Bureau responsable logistique	1	PM	PM	
Z4-3-4-4	Bureau chauffeurs/vagabonds	1	PM	PM	
Z4-3-4-5	Magasin général	1	PM	PM	A réhabiliter/étendre sur le CRFA
Z4-3-4-6	Stockage inflammable	1	5	5	
Z4-3-4-7	Stockage archive	1	30	30	
Z4-3-4-8	Stockage matériel maintenance	1	30	30	
Z4-3-7	Parking			PM	
Z4-3-7-1	Parking véhicules de l'établissement	1	PM	PM	Identifier des places de parking pour les véhicules faisant l'objet d'un stationnement
Z4-3-7-2	Parking professionnels	1	PM	PM	
Z4-3-7-3	Parking patient/visiteurs	1	PM	PM	
Z4-3-7-4	Dépose-minute	1	PM	PM	
SOUS-TOTAL - Z4-3 - ZONE LOGISTIQUE				115	

Z4-4 - ZONE PERSONNEL					
Z4-4-1	Réfectoire personnel	1	60	60	
Z4-4-2	Salle de pause	1	30	30	Commun CRFA/CRFME
Z4-4-3	Sanitaires personnel	2	6	12	
Z4-4-4	Vestiaires			50	
Z4-4-4-1	Vestiaires hommes	1	20	20	dont douche et sanitaire, voir si C ou R
Z4-4-4-2	Vestiaires femmes	1	30	30	dont douche et sanitaire, voir si C ou R
SOUS-TOTAL - Z4-4 - ZONE PERSONNEL				152	

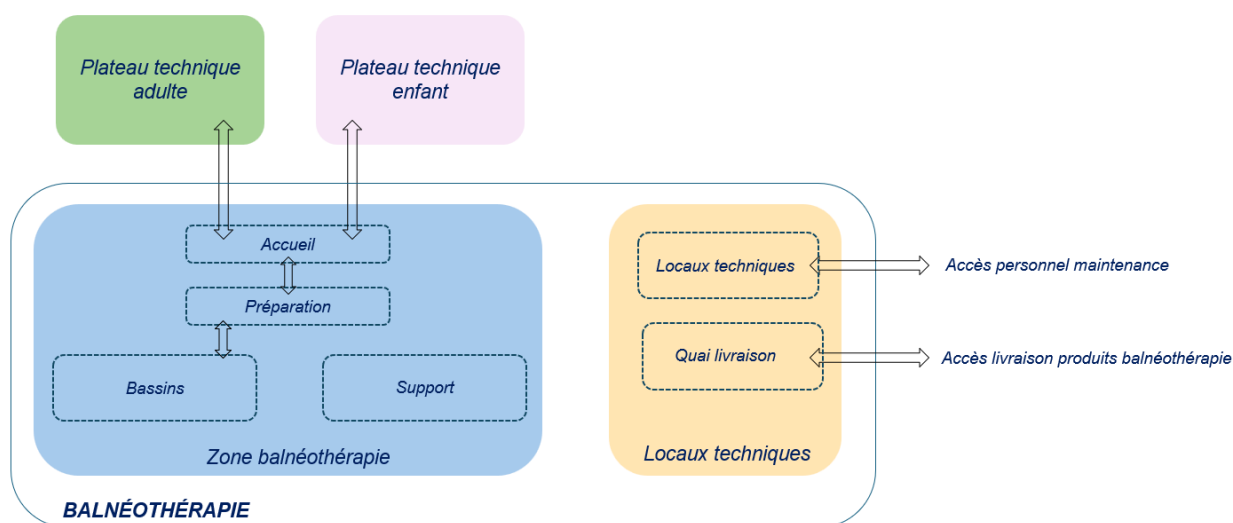
TOTAL - Z4 - SUPPORTS				344	
-----------------------	--	--	--	-----	--

Ratio SU/SDO	1,2	412,8
--------------	-----	-------

*Nota : "p.m" signifie "pour mémoire"

4.2.3. La balnéothérapie

Schéma fonctionnel global



Ce schéma d'organisation globale de la balnéothérapie sera disponible en annexe du programme fonctionnel.

4.2.3.1. Principe d'organisation générale

La balnéothérapie prévue dans le cadre de ce projet répond à une organisation rigoureuse visant à garantir la fluidité des flux, l'adaptation aux besoins de chaque patientèle, ainsi que l'efficacité fonctionnelle en lien avec les autres entités du site.

La balnéothérapie dispose de deux entrées distinctes, permettant de séparer les flux des patients adultes et pédiatriques. Chaque entrée est directement accessible depuis les plateaux techniques respectifs : une entrée est positionnée à proximité du plateau technique adulte, tandis que la seconde se situe en lien direct avec le plateau technique enfant. Du côté adulte, un accès depuis l'extérieur du bâtiment est également envisagé, afin de permettre l'accueil de patients externes à l'établissement, offrant ainsi une ouverture de la balnéothérapie à un public plus large. Cette configuration évite tout croisement de flux entre les deux filières et facilite l'organisation des parcours patients.

La balnéothérapie est composée de trois bassins permettant une prise en charge adaptée aux besoins diversifiés des patients. Une pataugeoire est dédiée aux jeunes enfants pour des interventions ludiques et thérapeutiques sécurisées. Les deux autres bassins, dont l'un à profondeur variable et l'autre à profondeur constante, sont conçus pour accueillir des activités thérapeutiques et rééducatives spécifiques.

Un lien fonctionnel direct et horizontal est assuré entre la balnéothérapie et les plateaux techniques adultes et pédiatriques, facilitant ainsi la continuité des soins et la coordination entre les équipes. De plus, la balnéothérapie est connectée aux locaux logistiques du bâtiment pour permettre un accès facilité aux services médicotextiques et hôteliers nécessaires à son bon fonctionnement.

Enfin, afin de préserver l'indépendance de cette entité, la balnéothérapie a été conçue de manière qu'elle ne soit en aucun cas traversée pour accéder à d'autres entités fonctionnelles.

Cette disposition garantit à la fois la tranquillité des patients, la confidentialité des soins et l'optimisation des parcours thérapeutiques pour chaque filière.

4.2.3.2. Organisation fonctionnelle détaillée

Accueil

Guichets

Deux guichets d'accueil sont prévus pour orienter et prendre en charge les patients. Le premier est situé à proximité du plateau technique adulte et dispose d'un accès direct depuis l'extérieur du bâtiment, permettant ainsi d'accueillir des patients externes à l'établissement. Le second guichet est positionné à proximité du plateau technique enfant pour répondre spécifiquement aux besoins de la patientèle pédiatrique et assurer une bonne séparation des flux adulte et enfant. Chaque guichet est équipé d'un comptoir accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), de postes de travail informatiques pour le personnel administratif, ainsi que d'espaces de rangement pour les dossiers patients.

Ces guichets sont fonctionnellement reliés aux vestiaires et aux autres zones de la balnéothérapie afin d'assurer une prise en charge fluide et organisée des patients dès leur arrivée.

Vestiaires

Pour faire écho aux deux guichets d'accueil, deux espaces de vestiaires distincts sont prévus : l'un pour les adultes et l'autre pour les enfants. Chaque vestiaire est adapté à sa patientèle et comprend un minimum de dix cabines individuelles pour assurer confort et intimité aux utilisateurs. Les vestiaires adultes disposent d'équipements robustes et ergonomiques tandis que ceux pour enfants proposent du mobilier adapté à leur taille et à leurs besoins spécifiques, incluant des zones d'accompagnement pour les parents ou soignants.

Ces espaces comprennent également des bancs, des casiers sécurisés, des douches adaptées aux PMR et des sèche-cheveux muraux. Les vestiaires sont directement reliés aux salles de préparation et de soins ainsi qu'aux bassins, facilitant ainsi les transitions entre les différentes étapes du parcours patient.

Préparation

Salle de nursing

Deux salles de nursing sont aménagées pour assister les patients dans leur préparation avant ou après les séances en bassin. L'une sera prévue pour les adultes, l'autre pour les enfants, mais les deux locaux devront pouvoir accueillir chaque type de patients selon le besoin. Elles sont équipées de plans Bobath pour permettre la réalisation d'étirements ou d'autres manipulations nécessaires à l'accompagnement des patients, en particulier ceux nécessitant une aide à la mobilité.

Ces salles sont fonctionnellement liées aux vestiaires et aux bassins pour assurer une continuité dans la prise en charge. Elles permettent d'offrir des soins préalables ou des interventions de soutien dans un environnement sécurisé et équipé.

Salle de prise en charge

Une salle de prise en charge est prévue en annexe des bassins pour permettre la réalisation de soins spécifiques grâce à divers dispositifs. Cette salle comprend notamment des équipements tels que des bains écossais ou encore des dispositifs d'aquaroll pour le soin des membres inférieurs.

Située à proximité immédiate des bassins, cette salle permet d'alterner entre les soins en eau et les soins à sec pour une rééducation optimisée. Elle est également en lien avec les locaux de stockage pour faciliter l'installation et l'utilisation des équipements.

Bassins

Pataugeoire

Un bassin spécifique peu profond est dédié à la prise en charge des jeunes enfants. Cette pataugeoire est conçue pour les activités ludiques et thérapeutiques adaptées à une patientèle pédiatrique, en garantissant la sécurité et la convivialité. Elle permet notamment des interventions de découverte aquatique ou de rééducation douce pour les plus jeunes.

Bassins n°1

Le bassin n°1 est caractérisé par une profondeur variable qui augmente progressivement, offrant ainsi une diversité d'utilisations en fonction des besoins thérapeutiques. Il permet d'accueillir des activités de rééducation aquatique adaptées aussi bien aux enfants qu'aux adultes, tout en tenant compte des différents niveaux d'immersion nécessaires pour les exercices.

Bassins n°2

Le bassin n°2 présente une profondeur constante et est conçu pour accueillir l'utilisation d'équipements tels que des vélos aquatiques. Il offre un espace optimal pour des séances de rééducation ciblées ou d'activités sportives adaptées, en particulier pour les patients adultes nécessitant des exercices d'endurance ou de renforcement musculaire.

Pourtour des bassins

L'espace autour des bassins est dimensionné pour permettre une circulation fluide des professionnels et des équipements. Des zones spécifiques sont aménagées pour l'utilisation de dispositifs de mise à l'eau, y compris pour les patients en fauteuil roulant. Cet aménagement garantit un accès sécurisé aux bassins, en facilitant la prise en charge des patients à mobilité réduite.

Supports

Séparation des bassins

Une cloison amovible est prévue entre les bassins afin de pouvoir les séparer physiquement. Cette solution permet d'organiser simultanément des prises en charge distinctes pour la filière pédiatrique et la filière adulte, optimisant ainsi l'utilisation des espaces tout en préservant l'intimité et la tranquillité des patients. Il sera nécessaire que la cloison soit isolé phonétiquement pour le confort de prise en charge des patients.

Ménage

Un local de ménage est situé à proximité immédiate des bassins pour faciliter l'entretien quotidien des installations. Il est équipé d'une autolaveuse pour garantir un nettoyage efficace et rapide des sols, ainsi que d'espaces de rangement pour les produits d'entretien et le matériel nécessaire.

Stockage

Un espace de stockage est aménagé à proximité des bassins pour permettre le rangement du matériel de rééducation aquatique : palmes, ballons, planches, vélos et autres dispositifs. Cet espace garantit un accès rapide aux équipements tout en maintenant un environnement organisé et sécurisé pour les professionnels.

Locaux techniques

Les locaux techniques dédiés à la filtration, au traitement et à l'entretien des bassins sont conçus pour assurer le bon fonctionnement de la balnéothérapie. Ils contiennent les équipements nécessaires au contrôle de la qualité de l'eau et au maintien des températures adaptées. Ces locaux sont directement reliés aux bassins pour faciliter l'entretien et sont

connectés aux circulations logistiques du bâtiment pour permettre les interventions techniques. Des descriptions plus précises de ces locaux sont disponibles dans le volet technique du PTD.

Un accès extérieur est prévu pour faciliter la livraison des produits de traitement de l'eau et l'évacuation des déchets techniques. Leur implantation stratégique permet de garantir un entretien régulier tout en limitant les nuisances pour les patients et le personnel.

Tableaux de surfaces

L'ensemble des tableaux de surfaces seront disponibles dans une annexe au programme fonctionnel.

PHICAP 2025 Z5 - BALNEOTHERAPIE					
CODE ESPACE	DESTINATION DE L'ESPACE	NOMBRE	SURFACE UTILE UNITAIRE (m² SU)	SURFACE UTILE TOTALE (m² SU)	COMMENTAIRES
Z5-1 - ZONE BALNEOTHERAPIE					
Z5-1-1	Vestiaires			120	
Z5-1-1-1	Vestiaire enfant	2	30	60	Différenciation V/d, au moins 5 box pour chacun, matériel adapté aux enfants et aux brancards, présence d'accompagnant adulte pour les enfants
Z5-1-1-2	Vestiaire adulte	2	30	60	Différenciation V/d, au moins 5 box pour chacun
Z5-1-2	Bassins			190	
Z5-1-2-1	Piscine	1	40	40	Pour la prise en charge des jeunes enfants
Z5-1-2-2	Bassin plat	1	75	75	Profondeur constante dans le bassin
Z5-1-2-3	Bassin à pente	1	75	75	Profondeur croissante au fur et à mesure de l'avancée dans le bassin
Z5-1-3	Zone d'accueil	1	6	6	Avec comptoir et poste fixe pour le personnel, accès sécurisé
Z5-1-4	Salle de nursing	1	15	15	Dont plan bobath
Z5-1-5	Salle de désinfection	1	10	10	
Z5-1-6	Salle de prise en charge	1	50	50	Dont aquarot, bain écossais, baignoire
Z5-1-7	Stockage			25	
Z5-1-7-1	Stockage matériel prise en charge	1	10	10	Dont tréteaux, palmes, ballons...
Z5-1-7-2	Stockage vélos	1	10	10	Stockage vélos aquatiques
Z5-1-7-3	Stockage ménage	1	5	5	Dont produits corrosifs entretien et autolaveuse
Z5-1-11	Sanitaires patients	2	6	12	Accessible PMR
SOUS-TOTAL - Z5-1 - ZONE BALNEOTHERAPIE				428	
TOTAL - Z5 - BALNEOTHERAPIE				428	
Ratio SU/SDO				1,5	642

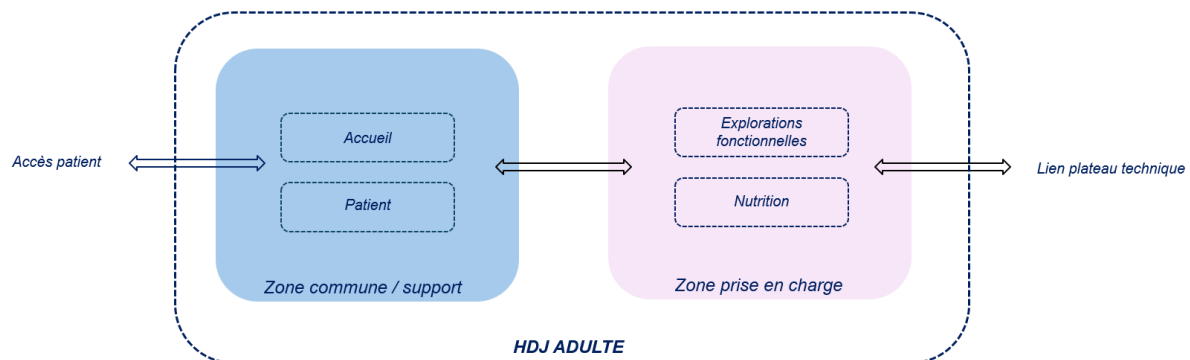
*Note : "p.m" signifie "pour mémoire"

PHICAP 2025 Z6 - LOCAUX TECHNIQUES					
CODE ESPACE	DESTINATION DE L'ESPACE	NOMBRE	SURFACE UTILE UNITAIRE (m² SU)	SURFACE UTILE TOTALE (m² SU)	COMMENTAIRES
Z6-1 - HORS BALNEOTHERAPIE					
Z6-1-1	REEDUCATION	1	16,71	16,71	
Z6-1-2	HEBERGEMENT SOINS	1	5,7	5,7	
Z6-1-3	VIE COMMUNE	1	2,85	2,85	
Z6-1-4	SUPPORT	1	10,32	10,32	
SOUS-TOTAL - Z6-1 - ZONE				35,58	
Z6-2 - BALNEOTHERAPIE					
Z6-2-1	BALNEOTHERAPIE	1	214	214	
SOUS-TOTAL - Z6-2 - ZONE				214	
TOTAL - Z6 - LOCAUX TECHNIQUES				249,58	
Ratio SU/SDO				1	249,58

*Note : "p.m" signifie "pour mémoire"

4.2.4. L'Hôpital De Jour (HDJ) adulte

Schéma fonctionnel global



Ce schéma d'organisation globale de l'HDJ sera disponible en annexe du programme fonctionnel.

4.2.4.1. Principe d'organisation générale

L'organisation de l'Hôpital de Jour (HDJ) a été conçue pour répondre à un fonctionnement optimisé, adapté aux besoins des patients et des équipes médicales, tout en assurant une intégration harmonieuse au sein du site du CRFA.

L'HDJ s'organise en deux zones distinctes. La première est dédiée aux espaces communs, comprenant les locaux d'accueil et de vie des patients, favorisant la convivialité et les échanges dans un cadre fonctionnel et confortable. La seconde zone est consacrée aux espaces de prise en charge, spécifiquement aménagés pour répondre aux besoins thérapeutiques des patients et garantir un accès direct aux équipements et aux soins. Cette séparation des fonctions permet une organisation claire et efficace du parcours patient, tout en optimisant l'utilisation des locaux existants au sein du site.

Le fonctionnement de l'HDJ est très étroitement lié au plateau technique adulte, ce qui a guidé son positionnement vers les locaux réhabilités de l'ancienne balnéothérapie. Ce choix d'implantation vise à éviter la démultiplication des locaux du plateau technique adulte et à faciliter l'accès des patients et des professionnels aux équipements de rééducation et aux espaces de soins spécialisés. Ce placement fait aussi écho aux locaux actuel de l'HDJ, qui sont à proximité directe du plateau technique, ce qui permet de garder l'ensemble des locaux de l'HDJ dans une certaine proximité.

L'augmentation du capacitaire de l'HDJ reflète la volonté d'élargir l'offre de soins et de répondre à une demande croissante. Ainsi, la capacité de l'HDJ d'affections cardio-vasculaires passe de 5 à 8 places. Par ailleurs, deux nouvelles filières sont créées, avec 5 places dédiées à l'HDJ nutrition et 5 places pour l'HDJ de soins polyvalents en SMR. Les autres filières de l'HDJ maintiennent leur capacitaire actuel, à savoir : 10 places en neurologie, 10 places en locomoteur, et 5 places en affections respiratoires. Cette diversification et cette augmentation des capacités permettent d'élargir les prises en charge, tout en garantissant une réponse adaptée à chaque besoin spécifique.

L'HDJ sera entièrement accessible sur un seul étage, en lien direct avec l'entrée principale du CRFA. Cette configuration facilite le parcours des patients en ambulatoire, notamment ceux à mobilité réduite, en limitant les déplacements complexes et en assurant une proximité immédiate avec les espaces d'accueil et les plateaux techniques.

4.2.4.2. Organisation fonctionnelle détaillée

Patient

Salle de repos

Cet espace est aménagé pour offrir aux patients un lieu de calme et de récupération entre leurs différentes séances. Elle est équipée d'un éclairage modulable et d'une isolation phonique renforcée pour garantir un environnement propice au repos. Son emplacement à proximité des espaces de soins, mais suffisamment isolé des zones plus actives, permet d'assurer confort et tranquillité.

Vestiaires

Les vestiaires, séparés pour hommes et femmes, sont dotés de sanitaires, de douches, et de casiers adaptés à tous les types de patientèles, y compris les patients à mobilité réduite. Ces espaces permettent aux patients de se préparer avant ou après leur prise en charge tout en assurant une accessibilité optimale.

Explorations fonctionnelles

Salle bilan urodynamique

La salle dédiée aux bilans urodynamiques peut être mutualisée avec celle existante au sein du plateau technique adulte du CRFA. Elle est équipée pour réaliser des examens spécialisés et bénéficie d'un positionnement stratégique pour éviter la démultiplication des locaux.

Salle d'échocardiographie

Cette salle est spécialement aménagée pour les examens d'échocardiographie. Son équipement technique permet des diagnostics précis dans un environnement adapté, en lien direct avec les autres espaces d'exploration fonctionnelle.

Salle épreuve d'effort

Aménagée avec du matériel pour des efforts à bras et des vélos, la salle d'épreuve d'effort est dotée d'un système de ventilation renforcé pour garantir des conditions optimales pendant les exercices. Elle est positionnée à proximité des autres salles de cardiologie et du plateau technique adulte.

Salle de pédalage

Cette salle comprend une dizaine de vélos pour des exercices sous télémétrie. Mutualisée avec le plateau technique adulte, elle est équipée pour répondre aux besoins de la rééducation cardio-respiratoire.

Salle d'urgence

Une salle d'urgence est prévue pour accueillir les patients nécessitant une prise en charge rapide après un soin. Elle est équipée d'un lit, de fluides médicaux (notamment l'oxygène) et de tout le matériel nécessaire aux soins d'urgence. Son positionnement central garantit un accès rapide depuis toutes les zones de l'HDJ.

Bureau cardiologie libérale

Ce bureau comprend un espace d'examen, un espace administratif pour la gestion des dossiers, une zone dédiée aux épreuves d'effort, et un espace de stockage pour le matériel médical. Son emplacement est optimisé pour être en lien direct avec les autres locaux de cardiologie.

Nutrition

Salle d'éducation thérapeutique

Cette salle modulable est prévue pour accueillir jusqu'à 25 personnes, avec un mobilier flexible permettant de l'adapter à différents besoins (réunions, formations, séances éducatives). Elle est équipée d'un système de projection et est conçue pour répondre aux besoins de l'ensemble des filières de l'HDJ. Cette salle sera commune pour l'ensemble du service d'HDJ adulte.

Bureau diététicienne

Le bureau de la diététicienne est aménagé pour combiner un espace administratif et un espace de consultation avec les patients. Proche des autres espaces de nutrition, il permet un suivi personnalisé des patients dans un cadre fonctionnel et confortable.

Bureau d'entretien

Ce bureau sera traité de la même manière que le bureau de la diététicienne

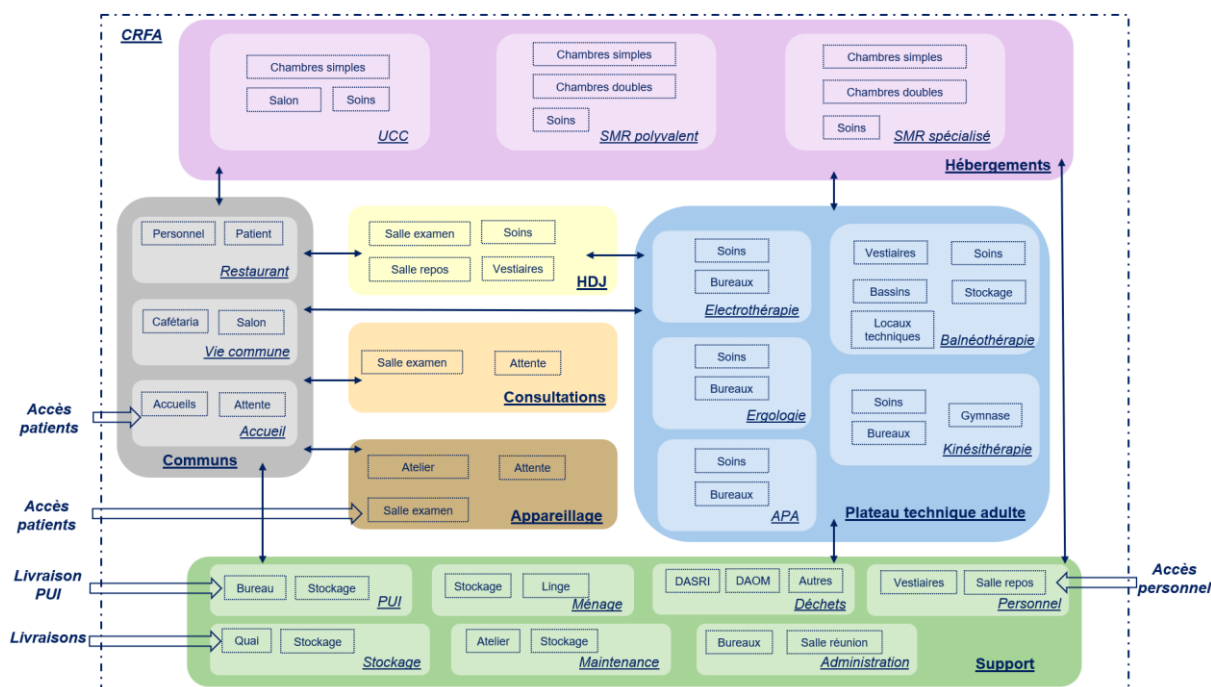
Tableaux de surfaces

L'ensemble des tableaux de surfaces seront disponibles en annexe du programme fonctionnel.

CODE ESPACE	Z8 - HDJ ADULTE			
	DESTINATION DE L'ESPACE	NOMBRE	SURFACE UTILE UNITAIRE (m² SU)	SURFACE UTILE TOTALE (m² SU)
Z8-1-PATIENT				
Z8-1-1	Salle de repos	1	40	40
Z8-1-2	Vestiaires + Wc + Douche Hommes	1	20	20
Z8-1-3	Vestiaires + wc + douche Femmes	1	20	20
SOUS-TOTAL - Z8-1- PATIENT				80
Z8-2 - EXPLORATIONS FONCTIONNELLES				
Z8-2-1	BUD	1	15	15
Z8-2-2	Echocardio	1	15	15
Z8-2-3	Epreuve d'effort	1	20	20
Z8-2-4	Salle d'urgence	1	15	15
Z8-2-5	Salle de pédalage sous télémétrie (+Oxygène)	1	80	80
Z8-2-6	Bureaux cardio libéraux	1	30	30
SOUS-TOTAL - Z8-2 - EXPLORATIONS FONCTIONNELLES				175
Z8-3 - NUTRITION				
Z8-3-1	Education thérapeutique	1	60	60
Z8-3-2	Bureau diététicienne	1	15	15
Z8-3-3	Bureau d'entretien	1	15	15
SOUS-TOTAL - Z8-3 - NUTRITION				90
TOTAL - Z8 - HDJ ADULTE				345
Ratio SU/SDO		1,2		414
LT		0%		414

4.2.5.L'Hospitalisation Complète (HC) adulte

Schéma fonctionnel global



Ce schéma d'organisation globale du CRFA sera disponible en annexe du programme fonctionnel. Ce schéma représente le fonctionnement global du CRFA. La partie concernée par ce projet n'est que la partie hébergement.

4.2.5.1. Principe d'organisation générale

Les lits d'hébergement adultes sont regroupés dans le même pôle pour permettre une souplesse d'affectation dans le temps. La notion de service, au sens architectural du terme, a tendance à disparaître à cette occasion.

La capacité du pôle adulte a été arrêtée à 102 lits sous divisés en deux unités de 45 lits (*SMR polyvalent et spécialisé*) et de 12 lits (*UCC*). Ces unités sont réparties sur 2 étages au sein du CRFA. La volonté de l'établissement est d'étendre son offre de soins en hospitalisation complète avec une augmentation des lits pour les spécialités suivantes :

- Augmentation de 0 à 10 lits en nutrition ;
- Augmentation de 45 à 55 lits en SMR polyvalent.

La contiguïté par ces unités permet d'offrir une certaine souplesse dans la gestion des effectifs de patients et dans l'organisation des équipes, une modularité dans la gestion des lits, ainsi qu'une mutualisation-optimisation des locaux communs entre les deux unités.

Ce pôle est facilement accessible à partir du hall. Sans prévaloir de la configuration architecturale définitive (qui détermine le nombre exact de points de montée), on peut estimer qu'un monte-personnes / un monte-malades doit desservir le pôle adulte. L'unité de soins est toujours indépendante sur le plan des accès. En aucun cas, elle ne doit être traversée pour accéder à une autre entité fonctionnelle.

Le pôle adulte comprend différentes catégories d'unités fonctionnelles :

- Unités de soins (hébergement)
- Locaux communs pour les deux unités

Les locaux de soins en position centrale (dont le poste de personnel soignant, équidistant de chaque unité de façon à avoir des parcours équivalents pour chaque équipe paramédicale) et la partie logistique interne en relation directe avec les points de montée.

La population accueillie au sein du pôle adulte nécessite une prise en charge lourde. Ainsi l'ensemble des locaux à destination des patients doivent comprendre l'installation des fluides (Air, Oxygène, Aspiration).

L'emplacement envisagé de cette extension du capacitaire d'HC adulte est prévu dans la continuité du restaurant du CRFA. Elle d'étendrait sur 3 niveaux :

- Le RDC pour le médico-social adulte ;
- Le R+1 pour une extension de l'HC adulte de 10 lits ;
- Le R+2 pour une extension de l'HC adulte de 10 lits.

Cet emplacement est envisagé pour une question de préservation du lien fonctionnel avec les unités d'HC existante, ce qui permettrait la réduction des espaces supports construits pour les extensions de lits grâce à une mutualisation avec les unités existantes et les services supports déjà présents au sein du CRFA.

4.2.5.2. Organisation fonctionnelle détaillée

Nutrition

Hébergement

Du fait de la population accueillie, le maître d'ouvrage a fait le choix de n'avoir que des chambres simples, et de les équiper de salle de bain privative. Ces salles de bains contiendront une douche, un lavabo, un rangement ainsi que des sanitaires. Les chambres devront pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite (PMR).

Le concepteur sera particulièrement attentif dès la conception des particularités de la population accueillie et des équipements nécessaires à une bonne prise en charge de patients bariatriques

Cette extension du capacitaire d'HC adulte doit se faire dans la continuité des unités existantes. C'est-à-dire que les lits, qui seront construits en extension, devront être reliés par des circulations aux unités existantes, afin de créer un lien fonctionnel entre la construction et l'existant permettant un partage des ETP facilité.

Salle de bain

Il existera également des salles de bain communes dans la mesure d'un espace de prise en charge pour 10 lits, cela représente 1 point de prise en charge pour l'extension du capacitaire de 10 lits pour la nutrition. Le positionnement fonctionnel est à prévoir à proximité directe des chambres des patients. Ces espaces doivent permettre de recevoir des 'brancards douches'.

Supports

Linge propre :

Le local linge propre aura pour vocation à recevoir et stocker les dotations quotidiennes ou hebdomadaires de linge propre (périodicité à définir ultérieurement, à charge du maître d'ouvrage). Un rayonnage est à prévoir, à minima.

La position du local sera à prévoir en fonction des circuits propres et sales ainsi que des logiques d'approvisionnement qui seront définis par le projet.

Linge sale :

Le local linge sale aura pour vocation à accueillir de façon transitoires les déchets à risques infectieux, avant leurs évacuations vers les filières de traitement appropriées. Un chariot aux dimensions standard devra être pris comme base de dimensionnement.

La position du local sera à prévoir en fonction des circuits propres et sales ainsi que des logiques d'approvisionnement qui seront définis par le projet.

Stockage petit matériel :

Le local de stockage de petit matériel aura pour vocation de proposer un stockage transitoire de consommables notamment. Un rayonnage est à prévoir, à minima. Le dimensionnement pourra être précisé lors des phases études au regard des stocks et types de produits ou consommables envisagés.

La position du local sera à prévoir en fonction des circuits propres et sales ainsi que des logiques d'approvisionnement qui seront définis par le projet.

Déchets :

Les locaux de traitement des déchets (DASRI, DAOM) sont envisagés comme mutualisés avec ceux des unités d'HC existantes.

Polyvalent

Hébergement

Faisant écho à l'extension des lits d'HC nutrition, le maître d'ouvrage a fait le choix de n'avoir que des chambres simples, et de les équiper de salle de bain privative. Ces salles de bains contiendront une douche, un lavabo, un rangement ainsi que des sanitaires. Les chambres devront pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite (PMR).

Le concepteur sera particulièrement attentif dès la conception des particularités de la population accueillie et des équipements nécessaires à une bonne prise en charge de patients PMR (présence de fauteuils roulants larges, etc...)

Cette extension du capacitaire d'HC adulte doit se faire dans la continuité des unités existantes. C'est-à-dire que les lits, qui seront construits en extension, devront être reliés par des circulations aux unités existantes, afin de créer un lien fonctionnel entre la construction et l'existant permettant un partage des ETP facilité.

Salle de bain

Il existera également des salles de bain communes dans la mesure d'un espace de prise en charge pour 10 lits, cela représente 1 point de prise en charge pour l'extension du capacitaire de 10 lits pour le polyvalent. Le positionnement fonctionnel est à prévoir à proximité directe des chambres des patients. Ces espaces doivent permettre de recevoir des 'brancards douches'.

Supports

Linge propre :

Le local linge propre aura pour vocation à recevoir et stocker les dotations quotidiennes ou hebdomadaires de linge propre (périodicité à définir ultérieurement, à charge du maître d'ouvrage). Un rayonnage est à prévoir, à minima.

La position du local sera à prévoir en fonction des circuits propres et sales ainsi que des logiques d'approvisionnement qui seront définis par le projet.

Linge sale :

Le local linge sale aura pour vocation à accueillir de façon transitoires les déchets à risques infectieux, avant leurs évacuations vers les filières de traitement appropriées. Un chariot aux dimensions standard devra être pris comme base de dimensionnement.

La position du local sera à prévoir en fonction des circuits propres et sales ainsi que des logiques d'approvisionnement qui seront définis par le projet.

Stockage petit matériel :

Le local de stockage de petit matériel aura pour vocation de proposer un stockage transitoire de consommables notamment. Un rayonnage est à prévoir, à minima. Le dimensionnement pourra être précisé lors des phases études au regard des stocks et types de produits ou consommables envisagés.

La position du local sera à prévoir en fonction des circuits propres et sales ainsi que des logiques d'approvisionnement qui seront définis par le projet.

Déchets :

Les locaux de traitement des déchets (DASRI, DAOM) sont envisagés comme mutualisés avec ceux des unités d'HC existantes.

Tableaux de surfaces

L'ensemble des tableaux de surfaces seront disponibles en annexes du programme fonctionnel.

PHICAP PROJET					
Z7 - EXTENSION HC ADULTE					
CODE ESPACE	DESTINATION DE L'ESPACE	NOMBRE	SURFACE UTILE UNITAIRE (m² SU)	SURFACE UTILE TOTALE (m² SU)	COMMENTAIRES
Z7-1 - NUTRITION					
Z7-1-1	Chambre individuelle	10	22	220	patient bariatrique
Z7-1-2	Salle de bain commune	1	15	15	accueil brancard douche
Z7-1-3	Supports			28	
Z7-1-3-1	Linge propre	1	8	8	Passage de 10 à 8
Z7-1-3-2	Linge sale	1	5	5	
Z7-1-3-3	Stockage petit matériel	1	10	10	
Z7-1-3-4	Stockage déchets	1	5	5	
SOUS-TOTAL - Z7-1 - ZONE ACCUEIL				263	
Z7-2 - POLYVALENT					
Z7-2-1	Chambre individuelle	10	20	200	Passage de 22 à 20
Z7-2-2	Salle de bain commune	1	15	15	accueil brancard douche
Z7-2-3	Supports			28	
Z7-2-3-1	Linge propre	1	8	8	Passage de 10 à 8
Z7-2-3-2	Linge sale	1	5	5	
Z7-2-3-3	Stockage petit matériel	1	10	10	
Z7-2-3-4	Stockage déchets	1	5	5	
SOUS-TOTAL - Z7-2 - INFIRMERIE				271	
TOTAL - Z7 - EXTENSION HC ADULTE				534	
Ratio SU/SDO				1,3	694
LT				3%	715

5. Ambition architecturale

Les prescriptions et spécificités architecturales et techniques sont précisés dans le programme technique. Il est rappelé ici les principales ambitions architecturales du maître d'ouvrage.

5.1.1. Intégration du projet sur le site du CRFA.

L'implantation du projet doit conduire à une entité architecturale harmonieuse tenant compte des bâtis existants présentant des matérialités différentes. La réponse apportée doit avoir une cohérence volumétrique d'ensemble avec le bâtiment du CRFA et en tenant compte des prescriptions d'urbanisme.

Il est attendu une production architecturale respectueuse des espaces paysagers existants sur une emprise constructible contrainte et réduite. Le concepteur veillera à se projeter dans les vues extérieures du projet pour éviter toute vision de type gaine technique, ...

Il s'agit de travailler l'interface extérieur/intérieur du bâtiment pour garantir une relation harmonieuse des espaces avec l'environnement extérieur favorisant ainsi l'évasion et le confort visuel.

Le MO souhaite que le bâtiment s'inscrive dans une démarche pérenne, tant sur l'aspect qualité environnement que sur l'utilisation de matériaux et de techniques visant un coût d'exploitation maîtrisé.

5.1.2. Une exigence de lumière

La lumière qu'elle soit naturelle ou artificielle est un facteur essentiel de bien-être et de santé au travail. Une attention particulière doit être apportée à l'éclairage naturel des locaux d'hébergement et des postes de travail permanents. La lumière naturelle indirecte peut être tolérée dans les locaux où l'on travaille par intermittence.

Cependant, même si la pénétration de la lumière naturelle est bien étudiée, la lumière artificielle est nécessaire et doit être également étudiée en fonction des activités. Le concepteur doit avoir une réflexion particulière sur le traitement de la lumière artificielle de manière à la rapprocher de la lumière naturelle.

5.1.3. La gestion acoustique

La gestion de la confidentialité, le calme des lieux, la nécessité de repos implique un travail sur l'acoustique du bâtiment que ce soit pour les activités de soins ou tertiaires (médicale et administrative). Les types de cloisons et, de manière générale, les matériaux utilisés (sols, murs, plafonds, ouvrants) doivent être compatibles avec l'activité de soins et garantir ce confort acoustique. De même, l'ergonomie et le positionnement des postes de travail doivent permettre d'éviter les nuisances sonores entre usagers. Une attention particulière doit être apportée à certains locaux qui nécessitent une gestion de l'acoustique spécifique.

5.1.4. Améliorer les conditions de travail

Au-delà des objectifs précédents, le concepteur doit intégrer des objectifs spécifiques à l'amélioration des conditions de travail pour le personnel :

- **Standardiser les locaux** : la standardisation des locaux (services de soins, salles de soins, bureaux, salles de pause, salles de réunions, réserves) doit faciliter et sécuriser les activités des professionnels et leur permettre de se repérer facilement.
- **Garantir l'ergonomie des espaces de travail** : l'ergonomie des lieux doit porter notamment sur la conception fonctionnelle des espaces de travail et de soins, dans un souci d'ergonomie afin notamment de limiter les troubles musculo-squelettiques (TMS) :
 - Les postes de travail doit être fonctionnels, permettre de limiter les équipements fixés au sol afin de faciliter l'entretien des surfaces, éviter les installations gênantes pour les soins.

- Prévoir des espaces conviviaux : espaces de détente adaptés, agréables et ouverts sur l'extérieur, des espaces extérieurs aménagés pour les fumeurs
- La conception et l'agencement de ces locaux doit favoriser le confort postural : plans de travail adaptés à un usage et un entretien intensif qui permettent à la fois le travail debout et assis.
- La conception architecturale doit de plus favoriser le travail coopératif : les locaux à postes multiples doit permettre la réalisation des activités dans de bonnes conditions.

5.1.5. Maîtrise du ratio de circulation et réflexion sur l'ergonomie des circulations.

Les enjeux des circulations sont stratégiques car elles conditionnent le respect des recommandations.

Maitrise du ratio de circulation : Toutes les surfaces exprimées dans les tableaux sont des Surfaces Utiles nécessaires à l'exercice des activités. Il est fait abstraction dans cette notion des liaisons entre les locaux ainsi que des dispositifs liés aux installations purement techniques, dont la consistance dépend du parti architectural et technique adopté par le maître d'œuvre.

La Surface Dans l'œuvre (SDO) est le complément de surface que le maître d'œuvre rajoute à la surface utile pour transformer l'expression des besoins en un ensemble fonctionnel. Ce complément de surface est indispensable puisqu'il assure la liaison entre les différents locaux « utiles », mais il doit être maîtrisé, dans la mesure où il déterminera en partie le coût de la construction, puis son coût d'exploitation.

Pour favoriser la maîtrise de ces éléments, il sera demandé aux équipes de maîtrise d'œuvre :

- De prévoir dès la phase de concours, le tableau des Surfaces Utiles et Surfaces dans Œuvre.

Il est donc fondamental de prévoir des circulations qui vont :

- Etre conçues pour que deux lits puissent se croiser
- Etre agréables avec une luminosité travaillée
- Faciliter au maximum le travail des personnels en termes de déplacement
- Réduire au maximum les trajets à parcourir afin de diminuer au maximum les temps liés au seul déplacement
- Respecter un circuit logistique différenciant l'acheminement des différents flux (propre, sale, ...)

5.1.6. Garantir le fonctionnement des pôles pendant toute la durée des travaux

Le fonctionnement de l'ensemble du site et des services seront garantis pendant toute la durée des travaux. C'est l'un des points majeurs de ce projet et l'un des enjeux stratégiques à savoir le maintien en activité pendant toute la durée des travaux et pour toutes les activités médicales. Il ne peut être envisagé une fermeture même temporaire.